

Service interculturel collégial



Penser, Agir et S'engager

en éducation interculturelle, en éducation aux droits
et à la citoyenneté

Montréal, Mai 2004



15 ANS en interculturel

**Conception, recherche et rédaction
du document**

Édith Gaudet, *cégep Ahuntsic*
Sylvie Loslier, *cégep Édouard-Montpetit*

Collaboration

Madeleine Badibanga, *cégep de l'Outaouais*
Aline Baillargeon, *cégep du Vieux Montréal*
Michèle Dhaïti, *cégep François Xavier-Garneau*
Habib El Hage, *cégep de Rosemont*
Louise Lapierre, *cégep de Saint-Laurent*
Doug Miller, *cégep Vanier*

Révision des textes

Marcelle Roy

Conception graphique et mise en page

Denise-Madeleine Cotte
hublo@lechat.qc.ca

Service interculturel collégial

625, avenue Ste-Croix
Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7
Téléphone : (514)- 747-6521 poste 7287
Site web : <http://www.service-interculturel-collegial.qc.ca>
Courriel : sic@videotron.net

Mai 2004

Dans ce document, le générique est utilisé de façon épiciène.



Remerciements

Plusieurs personnes ont collaboré à la réalisation de ce document. Nous remercions d'abord quelques membres du conseil d'administration du Service interculturel collégial : Aline Baillargeon (cégep du Vieux Montréal), Madeleine Badibanga (cégep de l'Outaouais), Johanne Beaulieu (cégep de Jonquière), Habib El Hage (cégep de Rosemont), Louise Lapierre (cégep de St-Laurent) et Doug Miller (cégep Vanier). Nous les remercions chaleureusement pour leurs conseils et leur expertise ainsi que pour avoir suggéré, lu et commenté plusieurs livres de la médiagraphie.

Nous voulons aussi remercier certains membres qui sont ou ont été proches du Service interculturel collégial depuis les quinze dernières années et qui ont accepté de nous livrer des témoignages. Outre les personnes nommées précédemment, mentionnons Denyse Lemay (cégep Bois-de-Boulogne) et Sylvie Brassard (cégep de Jonquière), Michèle Dhàiti (cégep François Xavier-Garneau), Jacques Delagrave (cégep de Sept-Îles) et Pierre Trudel (cégep du Vieux Montréal).

Nous sommes aussi reconnaissantes à Marcelle Roy qui s'est penchée sur la révision linguistique et à Denise-Madeleine Cotte qui assure la conception graphique et la mise en page de ce document.

Enfin, la présente publication ainsi que l'organisation du colloque 2004, *Le cégep : reflet d'une société pluraliste et ouverte sur le monde* ont été rendues possibles grâce au soutien financier de la Direction de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation. Nous exprimons aussi notre reconnaissance à Linda Pelletier pour son appui dans les projets du SIC et pour sa confiance continuellement renouvelée au fil des ans.



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
<hr/>	
■ PARTIE 1 — Quinze ans d'action dans le réseau collégial : histoire et témoignages	9
<hr/>	
■ PARTIE 2 — L'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté : un atout pour les cégeps	25
Définitions et objectifs de l'interculturel, des droits et de la citoyenneté	26
Tableau comparatif	27
<hr/>	
■ PARTIE 3 — Activités pédagogiques	29
Tableau des activités pédagogiques	29
Activité 1 : Réaliser un récit de vie	30
Activité 2 : Débattre d'une pratique religieuse	32
Activité 3 : Découvrir les codes culturels reliés à la sociabilité	36
Activité 4 : Reconnaître et déconstruire les préjugés et lieux communs à l'endroit des Autochtones ..	38
Activité 5 : Découvrir la diversité ethnique de Montréal	40
Activité 6 : Dessiner une carte géographique des droits et libertés	42
Activité 7 : Découvrir des figures de proue des droits et libertés	44
Activité 8 : Rencontrer des organismes de défense et de promotion des droits	45
Activité 9 : Étudier le cas des enfants exploités	46
Activité 10 : Réaliser un abécédaire de la ou des citoyennetés et de la démocratie	50
Activité 11 : Constituer des dossiers de presse	52
Activité 12 : S'engager dans sa communauté	54
<hr/>	
■ PARTIE 4 — Ressources documentaires	57
Documents en Éducation interculturelle	57
Documents en Éducation aux droits et à la citoyenneté ..	61
Documents sur les Autochtones	65
Filmographie	67



Introduction

Quinze ans de réflexion et d'action!

Pour souligner les quinze ans d'action du Service interculturel collégial, nous avons produit ce document qui résume à la fois le travail de réflexion, de recherche et d'échange réalisé depuis quelques années, tout en proposant de nouvelles voies qui assureront la continuité.

La première partie du document se veut un survol des quinze ans d'existence du Service interculturel collégial ainsi qu'un bilan des réalisations des cinq dernières années. Cette présentation est entrecoupée des témoignages de quelques membres du SIC issus de différents cégeps qui rendent compte brièvement du lien entre leur cégep et l'éducation interculturelle.

La deuxième partie présente les objectifs et le contenu d'une éducation interculturelle, d'une éducation aux droits et d'une éducation à la citoyenneté. Nous faisons ressortir les points communs et différents de ces trois approches en éducation.

La troisième partie propose une douzaine d'activités pédagogiques qui mettent l'emphase sur l'un ou l'autre des aspects de l'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté. Ces activités pédagogiques s'inspirent principalement de notre expérience d'enseignantes. Certaines font référence à des activités développées par le passé, d'autres ont été créées pour correspondre à la conjoncture théorique actuelle. L'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté s'appuie sur une approche interdisciplinaire et fait appel à plusieurs stratégies pédagogiques car elle touche à la fois à l'acquisition de connaissances liées aux relations interculturelles, au développement d'habiletés et d'attitudes pour vivre dans une société démocratique et pluraliste.

La dernière partie conclue sur des ressources documentaires et médiagraphiques qui, à notre avis, alimentent la pratique pédagogique et constituent une richesse pour les bibliothèques. Afin de colliger ces documents, nous avons demandé principalement à nos membres leurs suggestions. Parmi les livres retenus, certains ont été résumés. Nous avons intégré des documents anglophones qui profiteront sûrement aux membres des cégeps anglophones. Finalement, nous avons réservé une partie pour les Premières Nations et minorités nationales qui doivent occuper une place de choix dans notre approche interculturelle, des droits et de la citoyenneté.

Quinze ans d'action dans le réseau collégial : histoire et témoignages

Dès la fin des années 1980, surtout dans la région de Montréal, le milieu collégial accueille des immigrants de première et de deuxième génération. Face à cette nouvelle réalité qui reflète celle de la société québécoise, des professeurs, animateurs socioculturels et autres professionnels décident de se réunir. C'est ainsi qu'en 1988 le Service interculturel collégial s'est constitué. Sans prétention mais avec beaucoup de conviction, les membres fondateurs du SIC, et ceux et celles qui ont pris la relève depuis, ont mis en place, au cours des années, divers moyens pour aménager la diversité ethnoculturelle, pour susciter des réflexions et pour réaliser des interventions pertinentes dans les cégeps tout en développant dans les collèges une orientation commune et cohérente en matière d'éducation interculturelle. Quatre axes principaux vont guider ces activités : l'information, la recherche, la formation et l'intervention.

Cette année, le Service interculturel collégial souligne ses quinze ans d'action, d'échanges, de rencontres et de plaisir à participer à l'évolution de la société québécoise, quinze années pendant lesquelles plusieurs personnes de différents horizons ont donné de leur temps, de leur savoir, de leur dynamisme et ont contribué à faire des cégeps un milieu de vie démocratique, pluraliste et ouvert sur le monde.

Nous présentons ici les points saillants qui ont marqué l'histoire du Service interculturel collégial — qui bien sûr va de pair avec ce qui s'est déroulé dans les cégeps du Québec. Toutefois, chaque cégep, compte tenu de sa réalité locale, a privilégié le développement de certains aspects de l'interculturel. C'est pourquoi nous avons demandé à des membres du SIC de nous présenter en quelques mots leur milieu de vie.

Le SIC a quinze ans : l'itinéraire parcouru

Denyse Lemay

Adjointe à la Direction
des études et des services
aux étudiants du cégep
Bois-de-Boulogne

Il y a quinze ans, les fondateurs du SIC poursuivaient divers objectifs. Nous voulions permettre aux personnes qui s'intéressent à l'interculturel dans les collèges de s'identifier mutuellement et de s'entraider dans ce travail de pionniers ; dès le départ, nous souhaitions créer un lieu de collaboration pour toutes les catégories de personnel.

Le SIC avait aussi pour rôle d'assurer des services aux « étudiants des communautés culturelles », comme nous le disions à l'époque, qu'ils soient ou non dans un collège sensibilisé à cette réalité. Il y a quinze ans, la préoccupation première en interculturel était l'accueil et l'intégration des étudiants appartenant à diverses communautés ethniques.

Assez rapidement, ces objectifs furent atteints en partie. Les membres du SIC ont été principalement des professeurs mais aussi des professionnels (surtout des animateurs culturels) ainsi que quelques employés de soutien et des cadres. De plus, des individus des collèges anglophones, habitués à recevoir une clientèle ethniquement variée depuis plusieurs années, sont venus enrichir le bagage d'expérience des membres du SIC. Toutes ces personnes se sont entraînées pour mettre en place des mesures d'accueil et d'intégration des étudiants des diverses communautés ethniques : sondages sur la composition ethnique de la clientèle des collèges, activités de sensibilisation du personnel aux différentes communautés ethniques, activités de formation sur la communication interculturelle et sur les orientations possibles quant à l'intégration, activités de rapprochement entre étudiants des diverses communautés.

Mais très vite d'autres objectifs se sont ajoutés. Les préoccupations interculturelles se sont élargies pour inclure la formation de tous les étudiants, quelle que soit leur origine, à la compréhension de la réalité interculturelle du collège et de la société ainsi qu'au développement d'habiletés à la communication interculturelle. Le SIC s'est alors intéressé à inclure des contenus de formation interculturelle dans des cours puis dans des programmes du collégial. Au moment de la révision des programmes par compétences, il s'est appliqué à faire valoir l'importance de l'insertion d'une compétence professionnelle d'intervention auprès d'une population ethniquement variée dans les programmes où cela était pertinent. La formation interculturelle a également fait une place à la compréhension des communautés autochtones, à l'éducation aux droits et au développement d'une citoyenneté responsable.

Enfin, au fil du temps, le SIC a eu l'ambition de devenir le partenaire du ministère de l'Éducation sur les questions interculturelles au collégial. Et là aussi il a réussi. Le Ministère subventionne une partie des activités du SIC et s'associe avec lui pour mener ses activités de soutien aux collèges dans ce champ. Il faut avouer que le SIC prend son rôle au sérieux puisque c'est lui qui a revendiqué auprès du Ministère que la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle inclue les collèges, alors qu'il était prévu au départ qu'elle ne s'appliquerait qu'aux niveaux primaire et secondaire.

Bref, force est de constater que, en quinze ans, le SIC a non seulement réalisé ses objectifs de départ mais qu'il a su demeurer vigoureux au point de s'ajuster aux nouvelles réalités. Cette vigueur est évidemment directement proportionnelle à l'engagement des personnes qui, à un moment ou un autre et de différentes façons, ont mis et mettent encore l'épaule à la roue.

Les services d'animation socioculturels

Dès le début des années 1980, certains services d'animation socioculturels ont opté pour une approche interculturelle afin de répondre aux besoins de leur nouvelle clientèle. Ayant une certaine marge de manoeuvre dans les activités à privilégier annuellement, les services aux étudiants se sont ajustés aux particularités de leur nouvelle clientèle en mettant sur pied différentes activités qui avaient pour but d'intégrer au collégial les étudiants issus des communautés. Au fil des ans, de nouvelles problématiques ont émergé, par exemple, concernant l'obtention de locaux de prières. Ces demandes peuvent être difficiles à gérer à cause des contraintes matérielles que connaissent certains cégeps.

Actuellement, une partie de la clientèle des cégeps est composée de Québécois de deuxième génération d'immigrants et cette situation pose de nouveaux défis. Si ces derniers fonctionnent souvent assez bien sur le plan scolaire, les services aux étudiants constatent qu'ils participent moins à l'ensemble des activités parascolaires localement et dans le réseau.

L'interculturel au cégep de Saint-Laurent

Louise Lapierre
Professeure d'anthropologie

Les premières activités interculturelles au cégep de Saint-Laurent remontent à 1976 avec la constitution d'un regroupement ethnique, le regroupement haïtien. Ce sont les services d'animation socioculturels, faisant partie des services aux étudiants (SAÉ), qui ont été sollicités par cette question et qui ont organisé au fil des ans, à l'initiative de Louise Lefavre, animatrice et conseillère pédagogique en interculturel, une foule d'activités (débat, colloques, concours littéraires, vidéos, expositions, semaines thématiques, etc.) pour tenter de sensibiliser le milieu à la diversité culturelle.

Saint-Laurent s'est impliqué activement dès l'amorce du questionnement sur l'interculturel dans les cégeps, à la fin des années 80, en compagnie des pionnières dans ce domaine. D'ailleurs, les premières réunions du SIC en 1988 se sont tenues à Saint-Laurent. C'est aussi l'époque où l'on reçoit dans ce cégep la plus forte proportion d'élèves allophones de son histoire, soit près de 30 pour cent.

La revue Impressions, revue interculturelle, a été publiée par le cégep de Saint-Laurent à partir de 1988, jusqu'en décembre 1994 quand le cégep du Vieux Montréal a pris la relève.

La vision de l'interculturel chez les intervenants, au collège, a évolué au cours des années et s'est transformée en trois étapes :

- *La toute première orientation des services aux étudiants a été de favoriser chez les Québécois une attitude d'ouverture aux autres et de respect des différences.*
- *Ensuite, avec la venue massive d'étudiants étrangers dans l'institution collégiale, l'approche des SAÉ a été de combler les besoins des communautés culturelles. On a alors mis sur pied des services particuliers à ces groupes, par exemple, des comités d'élèves d'origines diverses.*
- *À l'étape suivante, la réflexion évoluant, on a développé une approche dynamique et interactive entre tous les élèves, quelle que soit leur origine, en les incitant à collaborer à des projets communs, par exemple, des spectacles de musique ou de poésie multilingues, le journal et la radio étudiante, le club photo, des activités sportives, etc.*

Enfin nous ne saurions passer sous silence deux recherches faites au cégep de Saint-Laurent : celle de madame Peggy Tchoryk-Pelletier, professeure de sociologie au collège, L'adaptation des minorités ethniques, publiée en 1989, dont les résultats ont entraîné des réajustements dans les orientations du service d'animation en interculturel, et celle de Louise Lapierre et Sylvie Loslier, professeures d'anthropologie respectivement à Saint-Laurent et au collège Édouard-Montpetit, Identité immigrante et apprentissage en contexte collégial, publiée en 2003.

La formation académique

Après quinze ans de promotion et de diffusion de l'éducation interculturelle, on peut constater certains acquis au niveau scolaire, par exemple l'intégration de notions, habiletés et attitudes dans certains programmes ou dans certaines disciplines. On peut aussi remarquer que plusieurs professeurs ont développé des activités pédagogiques et parascolaires qui tiennent compte de la diversité ethnique dans les classes comme dans la société québécoise.

Les années à venir devront permettre, par le biais de la formation des personnels, en particulier des professeurs, d'implanter et de mettre à jour un contenu académique axé sur l'interculturel, les droits et la citoyenneté pour le niveau collégial. Si ces trois domaines d'éducation se différencient par leur contenu spécifique, ils recouvrent aussi trois ensembles de connaissances qui se chevauchent en partageant plusieurs caractéristiques. En effet, l'éducation interculturelle ainsi que l'éducation aux droits et libertés et à la citoyenneté ont des contenus qui nécessitent une approche systémique et interdisciplinaire dans un programme.

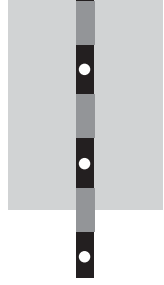
Les midis-conférences au cégep Ahuntsic

Édith Gaudet
Professeure de sociologie

Au cégep Ahuntsic, un comité de veille interculturelle a été créé depuis plusieurs années et ses membres élaborent chaque année des activités de toutes sortes. Nous voudrions mentionner ici une activité qui fonctionne très bien et ce, depuis plusieurs années : les midis-conférences pour l'ensemble du personnel du collège.

Le comité organise deux à trois conférences par session. Elles ont lieu entre 12 h et 13 h, et l'ensemble du personnel du collège y est invité. Nos conférenciers sont surtout des membres des communautés qui viennent nous parler de leur culture, de leur trajet migratoire, de leurs difficultés d'intégration. Nous avons rencontré des conférenciers issus de la communauté chinoise, haïtienne, libanaise, juive et tout récemment de la communauté ukrainienne. Nous traitons aussi de recherches faites dans le réseau collégial ou au collège même : par exemple, nous avons pris connaissance d'une recherche sur la participation des élèves issus des communautés ethniques aux activités parascolaires. Les conférences débutent à midi pendant que les gens mangent et durent environ quarante-cinq minutes. Puis il y a une période de questions qui prolonge la conférence.

C'est un véritable succès depuis le début et maintenant presque une tradition que nous comptons bien garder...



La Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle : un atout pour les cégeps

Déjà, en 1983, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) s'est intéressé à l'intégration des étudiants issus communautés ethnoculturelles et a élaboré plusieurs politiques importantes en la matière (1985, 1987, 1988, 1998) précisant un certain nombre d'orientations, notamment celle de rejeter l'approche de l'assimilationnisme au profit d'un nouveau modèle d'intégration à la société québécoise fondé sur le respect des uns et des autres et la réciprocité des efforts d'adaptation ; cette approche se nomme l' « interculturelisme ». Ces orientations font clairement ressortir l'importance de l'intégration des étudiants issus de communautés culturelles, en leur fournissant des chances égales de réussite, ce qui implique plusieurs dimensions : la lutte contre la discrimination raciale et ethnique, l'éducation aux droits, la pédagogie de la diversité, la connaissance de la culture québécoise et de ses valeurs communes, ainsi que des mesures d'intégration et de soutien linguistique pour les allophones.

En 1998, le MEQ donne un coup d'envoi important avec l'adoption de sa *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* qui précise les principales orientations définies et fournit aux institutions scolaires un véritable plan d'action.

Dès le tournant de l'an 2000, dans la foulée de la publication du document *Une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle : un atout pour le collégial* (Service interculturel collégial), certains cégeps entreprennent de réaliser d'abord un état de situation de l'interculturel dans leur institution, puis de se pencher sur des orientations à prendre en vue de rédiger soit une politique, soit une déclaration d'intention en éducation interculturelle. C'est ainsi que le ministère de l'Éducation du Québec a pendant plus de quatre ans (1999 à 2002) mandaté le Service interculturel collégial afin qu'il fournisse les services nécessaires aux cégeps qui désiraient élaborer une politique institutionnelle en intégration scolaire et en éducation interculturelle. Depuis, le SIC a offert des formations, un soutien continu et des moments de rencontre afin que tous puissent échanger et se situer sur les questions de l'intégration scolaire et de l'éducation interculturelle.

Le cégep de Jonquière... élargit ses frontières



Johanne Beaulieu
Sylvie Brassard
Comité interculturel

Le cégep de Jonquière est certes un collège que l'on peut qualifier de monoethnique. Néanmoins, on y retrouve une grande diversité dans les activités et les projets relativement à l'éducation interculturelle. C'est à l'automne 1998 que le Comité interculturel, composé de membres de la communauté collégiale, toutes catégories confondues, a vu le jour. Le Comité interculturel est devenu en quelque sorte une voie officielle qui permet la réalisation d'activités et de projets initiés par les différents acteurs du Collège. À cet effet, une déclaration de principe a été adoptée en matière d'éducation interculturelle (celle-ci peut être désormais consultée sur le site Web du Comité interculturel). Ce dernier poursuit la mission de regrouper les forces vives du milieu afin d'élargir la conscience interculturelle dans l'ensemble de la communauté collégiale et de favoriser la mise en place de mesures permettant l'intégration des communautés ethniques présentes au sein du collège. Par ailleurs, quatre mandats émanent de cette mission : sensibilisation (journée contre la discrimination raciale, savourez l'interculturel, midis interculturels...), pédagogie (compétences interculturelles à l'intérieur de programmes de formation, séances de formation en éducation interculturelle...), accueil (programme de francisation, programme d'intégration sociale des réfugiés, trousse d'accueil...) mobilité étudiante (stages à l'étranger : techniques de travail social, sciences humaines...).

Nouveauté printanière

Actuellement, le Comité organise une activité intitulée « Dégel interculturel » qui se déroulera à la fin du mois d'avril 2004. Cet événement permettra, notamment, d'inaugurer la Vitrine interculturelle qui se veut à la fois symbolique et pédagogique en matière d'éducation interculturelle. Cette dernière a été conçue par des membres de la communauté collégiale. Ce lieu désigné permettra d'accroître la visibilité des actions interculturelles menées dans le Collège et favorisera également l'émergence de nouveaux projets.

Le Comité interculturel du cégep de Jonquière tient à féliciter chaleureusement le SIC pour ses quinze ans d'existence. Pour le milieu collégial, il constitue une référence inestimable en matière d'éducation interculturelle. Bravo et longue vie !

En 2000-2001, le travail réalisé par le SIC a permis aux cégeps participants d'entamer un processus d'élaboration de politique et d'orientation. Ainsi les collèges Ahuntsic, Alma, André-Laurendeau, Bois-de-Boulogne, Drummondville, Édouard-Montpetit, F.-X.-Garneau, Jonquière Lévis-Lauzon, Limoilou, Marie-Victorin, Outaouais, Sainte-Foy, Vieux Montréal, Saint-Laurent, Sorel-Tracy ont commencé à élaborer un état de la situation interculturelle dans leurs collèges. Au terme de l'année 2000, le SIC a produit un document *État de la situation de l'interculturel dans seize collèges participant à l'élaboration et à la révision d'une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*.

Depuis 2001 jusqu'à maintenant, se sont ajoutés de nouveaux représentants des cégeps Rosemont, Vanier et Rivière-du-Loup, Sherbrooke et Chicoutimi. Certains cégeps sont aujourd'hui rendus à l'étape de consultation et d'adoption de leur politique institutionnelle.

Le cégep du Vieux Montréal au fil des quinze dernières années

Aline Baillargeon
Professeure d'anthropologie

De 1988 à 1990 se manifeste une volonté institutionnelle d'inscrire la dimension interculturelle dans la réalité collégiale. Cette volonté se traduit par la création d'un poste de conseiller au multiculturalisme ayant pour mandat de sensibiliser la communauté collégiale au pluralisme de la société québécoise et d'agir comme ombudsman. Diverses activités d'animation interculturelle sont organisées, telles que des semaines culturelles, des expositions, un festival de musique ethnique, etc.

Après quelques années d'accalmie, renaît un nouvel intérêt pour l'interculturel. Ainsi, à partir de 1996 on assiste à la naissance de divers comités ethniques étudiants faisant valoir leur apport culturel. À l'initiative d'une professeur d'espagnol, démarrent une activité de jumelage hispanophone-francophone ainsi qu'un ciné-club espagnol qui permettent l'échange et le rapprochement entre communautés linguistiques. Étant donné la présence accrue d'étudiants issus de communautés culturelles, le Collège met sur pied un service de tutorat afin de les aider à s'intégrer et à réussir, et le Centre d'aide en français apporte un soutien linguistique aux allophones.

Non seulement s'agit-il de mieux intégrer les Néo-québécois mais aussi de préparer les étudiants à travailler dans un milieu pluriethnique. C'est pourquoi, à partir de 1998, se produit une effervescence dans les programmes de Techniques humaines (Soins infirmiers, Travail social, Éducation à l'enfance et Éducation spécialisée) qui procèdent à des révisions de programme visant notamment l'ajout d'une compétence en interculturel appuyée par l'implantation d'un cours spécifique, ce qui suppose la recherche et la formation des professeurs. En complément, s'organisent

divers stages à l'étranger permettant aux étudiants de vivre une expérience interculturelle sur le terrain et ce, tant dans les Techniques humaines que dans le Profil Optimonde du programme de Sciences humaines.

Un autre essor se manifeste en 1999, par suite des nouvelles orientations du ministère de l'Éducation visant la promotion de l'éducation interculturelle, l'éducation aux droits et à la citoyenneté. Ces orientations sont soutenues par un programme de subvention qui favorise la mise en place d'un comité et d'un service interculturel ainsi que l'élaboration d'une politique institutionnelle. Une fois ces assises consolidées, il se développe une intervention structurée et multiforme sur le plan interculturel dont voici quelques exemples : sondage sur le portrait ethnique de la population étudiante, recherche-action sur le vécu des étudiants néo-québécois, animation interculturelle diversifiée (atelier, théâtre, exposition, jumelage, semaines culturelles...).

Enfin, en 2001, c'est au tour de la dimension citoyenne de s'épanouir d'abord par l'organisation de formations destinées aux professeurs puis par la réalisation, durant deux années consécutives, de semaines de citoyenneté qui ont connu une ampleur inattendue et fort prometteuse.

Des formations et des colloques significatifs

Dès sa création, le SIC a tenu des formations sur différentes dimensions des relations interculturelles et sur des thèmes privilégiés par les membres. Au cours des cinq dernières années, certaines formations ont suscité un grand intérêt :

1999

Les concepts liés à l'éducation interculturelle : applications à la réalité collégiale, avec une conférence de Denyse Lemay du collège Bois-de-Boulogne.

Comment promouvoir l'égalité pour tous, tout en respectant les différences de chacun, avec une conférence de Nicole Pothier, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

2000

L'intégration linguistique des élèves immigrants

Présentation de la recherche (PAREA) intitulée *La réussite en français des allophones du collégial* de Mona Chéhadé, Éléonore Antoniadès et Denyse Lemay.

Éducation à la citoyenneté

Visite du *Montréal citoyen* avec l'organisme L'Autre Montréal qui présentait l'évolution des droits, des institutions et de la démocratie au Québec, suivie d'une formation donnée par Nicole Pothier dans les bureaux de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

2001

Éduquer à la citoyenneté : un défi pour le réseau collégial

Table-ronde avec les invités suivants : Céline Saint-Pierre, présidente du Conseil supérieur de l'éducation, Pierre Anctil, du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, et Sylvie Loslier, professeure d'anthropologie au cégep Édouard-Montpetit.

Les élèves de deuxième génération d'immigrants dans les collèges

Cette formation a été offerte par Maryse Potvin, chercheure associée au CEETUM (Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal); Robert Matte, du Service d'animation du cégep Saint-Laurent, et un jeune d'origine chilienne qui étudie au cégep Édouard-Montpetit.

2002

Identité et rapports culturels en contexte collégial

Cette formation a été donnée par Christian Altamirano, professeur de psycho-éducation au cégep de Joliette.

Portrait ethnique de la population dans les cégeps

Les invités de cette formation étaient Aline Baillargeon du cégep du Vieux Montréal, Rachida Azdouz, consultante en interculturel, Habib El Hage du cégep de Rosemont et Mark Prentice du cégep Vanier.

2003

La rencontre Québécois-Autochtones : nouvelles ententes et enjeux contemporains

Les conférenciers invités étaient Pierre Trudel, professeur au cégep du Vieux Montréal, Pierre Lepage, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, et Rémi Savard, anthropologue.

**Une cohabitation
étudiants innus et québécois
au cégep de Sept-Îles**

Jacques Delagrave
Conseiller pédagogique

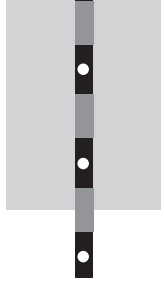
Depuis bientôt vingt ans, le cégep de Sept-Îles offre aux étudiants innus de la Côte-Nord des séquences particulières en français et en philosophie pour soutenir leur motivation et faciliter leur intégration aux études collégiales.

Moins nombreux aujourd'hui, les étudiants autochtones inscrits à l'enseignement régulier sont cependant plus jeunes, mieux préparés sur le plan scolaire et plus conscients des grands enjeux actuels. Pour plusieurs d'entre eux, ces activités harmonisées à leur culture traditionnelle sont l'occasion de repenser leur héritage culturel dans une perspective résolument mondiale et tournée vers l'avenir.

À compter de l'an prochain, la Direction de la formation continue offrira ces séquences particulières aux adultes autochtones qui détiennent une attestation d'études collégiales et qui souhaitent obtenir le diplôme d'études collégiales.

Outre les formations, le SIC a organisé deux colloques sur des questions majeures pour les membres du personnel des cégeps. En 2002, un premier colloque intitulé *S'interroger sur les citoyennetés* a porté sur la problématique liée au concept de citoyenneté. Depuis une dizaine d'années, ce concept a connu une évolution impressionnante en raison des efforts pour l'adapter aux bouleversements sociaux tant au Québec que sur la scène internationale. Deux conférenciers bien connus ont alimenté ces deux jours de colloque, M. Riccardo Petrella, *Éducation et citoyenneté : à repenser*, et Mme Marie McAndrew, *De l'éducation interculturelle à l'éducation à la citoyenneté*. Puis différents intervenants, Nicole Pothier, Benoît Mercier et Martin Papillon, ont exprimé leur point de vue sur le concept de citoyenneté; enfin Danielle Quiniou, Laure Waridel et Habib El Hage ont rendu compte de projets et d'activités liés à l'exercice de la citoyenneté.

Par ailleurs, face à l'internationalisation et grâce aux médias d'information qui nous permettent de vivre à l'ère du village planétaire, l'enseignement supérieur doit veiller à fournir aux étudiants une formation qui leur permettra de devenir des citoyens critiques et engagés. Dans un contexte social caractérisé par la pluralité, où l'on veut maintenir et rappeler le sens de la démocratie, il est essentiel de favoriser l'éducation à l'interculturel, aux droits et à la citoyenneté. À l'automne suivant, le Service interculturel collégial a publié les actes de ce colloque.



En 2003, un deuxième colloque intitulé *Formation interculturelle pour le Québec et pour ailleurs* avait pour objectifs de faire un tour d'horizon sur la formation interculturelle dans ses différentes dimensions, d'échanger des informations et de partager les expériences pédagogiques de chacun. Il voulait également favoriser l'évolution de l'enseignement et des pratiques pédagogiques en matière interculturelle. Afin de former l'ensemble des élèves du réseau collégial aux réalités interculturelles du Québec et d'ailleurs et de favoriser l'intégration des élèves issus de l'immigration, les cégeps ont adopté différentes stratégies pour développer une formation interculturelle. Cette dernière s'est d'abord inscrite au gré d'initiatives individuelles des différents membres des personnels, puis au niveau de politiques institutionnelles dans les cégeps.

Un premier thème du colloque touchait à la formation interculturelle dans les programmes préuniversitaires et techniques. Puis, un bilan du volet « Politiques institutionnelles d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle » dans les cégeps du Québec a été présenté. Dans un deuxième temps, la formation interculturelle dans la préparation des stages à l'étranger et lors du retour au Québec ainsi que dans l'internationalisation de l'éducation a été abordé.

Finalement, le colloque s'est terminé par une discussion sur les façons possibles d'assurer la formation interculturelle dans les activités para-académiques.

Quinze ans déjà pour le SIC et pour Garneau-International !

Michèle Dhaiti
Professeure d'anthropologie

Il y a déjà plus de quinze ans que des élèves et les membres du personnel participent aux activités internationales du collège François Xavier-Garneau. Depuis 1988, par l'entremise de Garneau-International, plusieurs centaines d'étudiants et d'étudiantes ont réalisé des stages de formation interculturelle, des échanges outre-mer, et plusieurs dizaines d'enseignants et d'enseignantes les ont accompagnés. Le Collège a développé son volet international dans différents programmes d'études (Sciences humaines, Soins infirmiers, Techniques administratives, Techniques policières, Techniques de réadaptation physique, Techniques d'hygiène dentaire, Baccalauréat international), et les destinations de stage sont tout aussi variées. Cette année, 92 élèves et 12 professeurs séjourneront en Belgique, au Costa Rica, aux États-Unis, en France, en Minganie et au Pérou.

Plusieurs expériences ont été menées dans les domaines de la formation et de la communication interculturelles telles que les activités de perfectionnement auprès des professeurs, la formation interculturelle de différents corps policiers, de services du ministère de l'Éducation et de divers personnels de la Ville de Québec. Pendant ces quinze années, des enseignants, cadres et professionnels ont aussi participé à une soixantaine de projets de coopération internationale en Afrique de l'Ouest, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. Actuellement, ils interviennent au Brésil, au Cap-Vert, en Guinée Bissau, au Laos, au Niger et au Vietnam.

Le collège François-Xavier-Garneau place l'ouverture au monde et à la diversité des cultures parmi les fondements de son projet éducatif. Une formation pour la vie et il dispose d'un savoir-faire institutionnel et de ressources capables d'intervenir et de conseiller, et de résoudre des problèmes de communication interculturelle.

Finalement, le Service interculturel collégial organise les 27 et 28 mai 2004 un colloque intitulé *Le cégep : reflet d'une société pluraliste et ouverte sur le monde*. Ce colloque abordera deux thématiques : tout d'abord, le portrait socioculturel de certaines communautés ethniques au Québec et dans les collèges ainsi que les modalités de leur intégration dans la société québécoise et ensuite, l'adaptation institutionnelle des cégeps au pluralisme ethnoculturel.

Des interventions sociales

Outre son volet formation, le SIC a fait différentes interventions et consultations et a développé des partenariats. Chaque année, un membre du conseil d'administration du SIC participe au jury de sélection se rapportant aux projets présentés dans le cadre du programme de soutien aux communautés culturelles du ministère de l'Éducation et collabore à la révision de ce programme.

A Retrospective Vanier College

Doug Miller
Learning Center

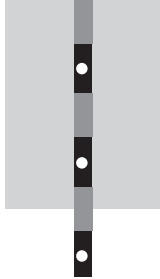
Vanier has done a great deal to earn its reputation as a welcoming institution for students with a diversity of heritages, languages and cultures.

In the early 1970's, Vanier had a broad mix of students: Italians, Greeks, Jews, as well as the Irish, English, and Scots. There was a limited number only of visible minorities from the West Indies and the Asian subcontinent. On the other hand, the staff was very visibly mixed and included: Chinese, Vietnamese, Bangladeshi, Indian, Pakistani, and Blacks, as well as Frenchs, Italians and Americans.

As wars interrupted life in far away places, Montréal and Saint-Laurent became the beneficiaries and Vanier naturally reflects the changing population of its neighboring communities. By the early 1980's, the first large groups of immigrants began to arrive in successive waves. There have been influxes of students from Iran, China, the Middle East, Romania, Afghanistan, and, more recently, from Kazakhstan, Ukraine, and other states formed out of the former Soviet Union. Other groups from the Caribbean, South Asia, and the Philippines have come as new arrivals, not in waves, but as a steady stream. More recently, there have also been growing numbers of African and Latin American students who had not been in evidence before. In addition, many more recent students are of mixed heritage. Today, a classroom may include students who have roots in one of more than 80 countries, and who can speak three languages or more.

Directing this diversity into a common purpose but allowing individuals to feel valued for their contribution may seem contradictory objectives; however, Vanier has worked hard to balance these two goals, all the while building the common values underlying this country's democratic traditions.

*From the beginning, teachers have sought ways to deal with the problems that can arise in the classroom and to benefit from this diversity. As the Vanier demographics have changed over the years, many teachers have developed techniques to accommodate the learning needs of the new students. Mireille Bertrand, an early participant in SIC activities, undertook a major study entitled *Pratiques d'éducation interculturelle au cégep: Répertoire analytique et critique* which contributed to shaping Vanier's approach to intercultural education and had an impact throughout Quebec. Both the French and the English Departments as well as The Learning Centre have developed support services to help students acquire the*



requisite language skills. Many teachers use techniques that aim at helping the students learn from, and about, each other. In Geography, Sociology, Humanities and English, to name but a few, the cultural diversity of the students is actively used as a teaching aid. The teachers in a Multicultural Forum have been sharing ideas for dealing with this diversity and profiting pedagogically from it. These ideas were compiled in a pamphlet entitled, Pedagogical Practices for Vanier's Multicultural Population.

To combat the perceived ghettoization of the campus, the College undertook massive renovations. The main cafeteria previously consisted of numerous little nooks and crannies that slowly became identified as the space of one group or another. The whole area was opened up to make one continuous, brightly lit common space which encourages high visibility and mingling. The same principle was applied to the second cafeteria and renovations of The Learning Centre and Student Services Department so all groups could feel free to enter and work or play.

The Learning Centre and Student Services have animated numerous intercultural activities. Student Services helps the students organize the annual "Night of Nations" which has steadily grown out of the enthusiasm of all the communities to present their traditions. The Learning Centre produces one or two books each year by student authors highlighting their experiences in their homelands and as immigrants and allowing others to learn from them. The Centre also sponsors contests and activities that emphasize a team approach to encourage participants to get to know students from different cultural backgrounds.

Many of these activities are expressly planned to encourage exposure across ethnic lines. With the support of the ministère de l'Éducation and Service interculturel collegial, The Learning Centre has facilitated the creation of the Multicultural Forum which brings together teachers, and staff to discuss intercultural issues. The Forum led to the articulation of the Declaration of Intent on Interculturalism at Vanier College which itself reflects the values included in the College's Mission Statement and its objective of, "Fostering appreciation and respect for the rich cultural diversity of our students and staff".

Vanier's population continues to change. Each semester raises new issues to address. At the same time, the lessons already learned must be retaught with the arrival of each new student and each new teacher. However, the turnover in faculty and staff has allowed another generation to bring a fresh outlook, new approaches, and strategies. Our present goal is to integrate these new approaches into the accomplishments of the past so Vanier continues to be a welcoming institution.

Par ailleurs, depuis une dizaine d'années la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec a collaboré étroitement avec le Service interculturel collégial. D'abord, en mettant sur pied des formations adaptées au collégial sur la question des droits et libertés destinées à l'ensemble des membres des cégeps. Ensuite, trois recherches ont été réalisées : la première visait à définir et à situer l'éducation aux droits au niveau de l'enseignement supérieur, la deuxième s'est déroulée dans le cadre du cinquantième anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et a donné lieu à une publication. Finalement, la troisième réalisée dans le cadre du vingt-cinquième anniversaire de la Charte québécoise des droits et libertés a donné lieu à un livre. Ce livre intitulé *Droits et libertés. A visage découvert au Québec et au Canada* qui est publié dans la collection Citoyenneté et comportement, édition Chenelière/McGraw-Hill aborde différents aspects sociaux des droits et des chartes québécoise et canadienne.

Une *catalogne...* tricotée serré au collège de Rosemont

Habib El-Hage
Intervenant social

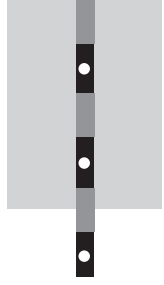
Vous avez probablement constaté ou entendu dire que presque la moitié de nos élèves sont issus de communautés ethnoculturelles. Le collège de Rosemont est le choix d'un grand nombre (la moitié) d'étudiants venus d'ailleurs. La diversité ethnoculturelle : voilà une richesse à mettre de l'avant, et ce pour plusieurs raisons :

- *L'authenticité des rapports est manifestée dans les contacts interculturels*
- *L'expression ethnoculturelle (arts, spectacles, musiques, etc.) est valorisée par les étudiants*
- *Plus le milieu est pluriel, plus grande est la tolérance*
- *La diversité au collège est multiple : 44 langues, 80 pays, plusieurs religions, etc.*
- *La diversité des cultures nous offre une multitude de savoirs, de savoir-faire et une riche expérience de vie*
- *Nos étudiants s'adaptent rapidement à la réalité québécoise*

Le collège de Rosemont est le milieu de vie et d'apprentissage par excellence des relations interculturelles et aussi un lieu d'intégration pour tous nos étudiants et de nos étudiantes. Depuis plusieurs années, le personnel du collège s'approprie, de plusieurs façons, la dimension interculturelle afin de pouvoir préparer les élèves à vivre et à travailler ensemble dans une société pluraliste. Actuellement, le Collège s'est doté de différents moyens permettant de reconnaître cette diversité et de travailler à l'harmonisation des rapports interculturels : à titre d'exemples, mentionnons l'adoption d'une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, la création d'un comité d'application et de veille de cette politique, l'engagement d'un professionnel en interculturel, la réalisation de stages en interculturel à l'intérieur du collège, l'accomplissement de plusieurs ateliers de formation, la réalisation de plusieurs activités pédagogiques et para-pédagogiques, etc.

Cependant, le défi de l'adaptation devrait être continu. Les efforts devront être investis dans toutes les sphères de la vie des étudiants et surtout à l'intérieur des classes. Pour y parvenir, il ne s'agit pas uniquement de sensibiliser les enseignants, de changer les perceptions et les attitudes, mais aussi d'inviter les plus concernés, nos étudiants, à vivre et à afficher cette adaptation. Après quelques années de travail sur les relations interculturelles avec les différents acteurs du collège, je considère que la pluriethnicité au collège n'est plus un problème à résoudre ...C'est plutôt une richesse à mettre de l'avant... Une catalogne tricotée serré.

Le SIC participe aussi à des événements comme *La Semaine d'actions contre le racisme*, en organisant des conférences ou en fournissant des conférenciers parmi ses membres. Par exemple, en 2004, le SIC a participé au séminaire *Éducation aux droits, Agir pour les droits*, organisé par la Ligue des droits et libertés ainsi qu'au Forum tenu lors de la *Semaine d'actions contre le racisme*. Récemment, le Service interculturel a participé à une rencontre du Comité d'enseignants et d'enseignantes du programme de Sciences humaines avec l'objectif de *d'élaborer le contenu d'un des objectifs du programme : Situer divers enjeux relatifs à la citoyenneté dans un contexte de mondialisation.*



Conclusion : les défis à venir

Les objectifs du SIC sont demeurés les mêmes qu'il y a quinze ans, mais les moyens d'interventions ont évolué au fil des ans ; par exemple, nous avons élargi notre conception de l'éducation interculturelle et aux droits, à celle proposée par l'éducation à la citoyenneté (Conseil supérieur de l'éducation, 1998). Désormais le Service interculturel collégial s'intéresse à ces trois composantes. Les moyens d'intervention se sont aussi multipliés : formations, colloques, mise en place d'un site web, partenariats, etc. Nous pouvons actuellement dire que nos objectifs ne sont pas tous atteints mais que le défi de promouvoir l'éducation interculturelle aux droits et à la citoyenneté dans un contexte collégial où tout est en changement et se bouscule, reste très présent. Nous rejoignons, par nos membres, l'ensemble des cégeps et depuis les cinq dernières années, différents acteurs se sont ajoutés avec des expertises et des besoins fort diversifiés. Pensons aux cégeps très pluriethniques qui doivent offrir des services aux jeunes issus de l'immigration, pensons aux cégeps plutôt monoethniques qui reçoivent des clientèles autochtones, aux cégeps anglophones qui vivent la diversité, aux cégeps de régions qui offrent de plus en plus des stages à l'étranger et qui doivent former l'ensemble de leurs élèves à vivre dans une société pluriethnique.

Le défi de l'interculturel au cégep Édouard-Montpetit



Sylvie Loslier

Professeure d'anthropologie

Malgré son caractère monoethnique et avec une certaine discrétion, le cégep Édouard-Montpetit a, depuis plus d'une dizaine d'années, participé au développement de l'éducation interculturelle, et ce, principalement par le biais d'initiatives de professeurs de divers horizons. Au cours des années 90, des projets aussi intéressants que variés ont vu le jour. Sous le Shaputuan favorisait la rencontre entre étudiants et autochtones, des visites organisées en milieu ethnique sur la Rive-Sud, et des échanges entre étudiants et immigrants permettaient de sortir de chez soi et de découvrir la réalité multiethnique de la Rive-Sud. Au cours de la dernière décennie, celle-ci a accueilli plusieurs groupes ethniques, outre les Latinos, Haïtiens et Afghans, on retrouve une importante communauté asiatique constituée de Tibétains, Pakistanais, Chinois et Vietnamiens.

Certains programmes notamment Soins infirmiers et Technique aéronautique ont bénéficié de formations en éducation interculturelle et aux droits. Au tournant du XXI^e siècle, le Cégep n'échappe pas à l'engouement de projet sur le plan international, tels Sirius et Passeport-Europe, en Sciences humaines, qui nécessitent une formation interculturelle pour les élèves. Depuis 2003, le programme des Sciences humaines a adopté une Orientation pour la formation interculturelle et un plan d'action qui la concrétisera, se dessine pour 2004.

Aujourd'hui, le défi d'Édouard-Montpetit consiste à répondre à la question : comment un cégep relativement monoethnique peut-il envisager, intégrer, penser, enseigner la pluriethnicité du Québec à des étudiants qui sont peu confrontés à cette réalité mais qui le seront demain dans leur milieu professionnel ?

Tous ces besoins et ces expertises trouvent un lieu d'échanges et de discussions au sein du Service interculturel collégial. Nous espérons qu'au cours des prochaines années, le Service interculturel collégial continuera d'être un lieu de partage d'idées et de stratégies d'interventions et de formation.

L'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté : un atout pour la formation des élèves au collégial

L'éducation à la citoyenneté, tout comme celle des droits et de l'interculturel, misent d'abord sur l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés.

L'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté se différencient notamment

- par leur contexte d'émergence respectif,
- par leurs champs d'application et leur angle de départ : pluriethnicité, droits, engagement et participation

L'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté se complètent et se recourent notamment

- en s'adressant à l'ensemble des élèves
- en relevant d'un ensemble de disciplines
- en traitant de certains aspects comme la question des droits humains et la lutte à la discrimination
- en prenant des positions critiques sur des événements publics relatifs aux thèmes liés à la diversité ici et ailleurs

L'approche interdisciplinaire devrait amener les étudiants à développer à court et à long terme des attitudes et des habiletés qui leur permettent d'être des citoyens actifs et responsables ayant développé des opinions et un sens critique.

C'est à l'échelle d'un programme, et non à l'intérieur d'un cours spécifique que les buts de l'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté peuvent être atteints.



15 ANS en interculturel

Définitions et objectifs de l'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté

1. Éducation interculturelle

L'éducation interculturelle prépare tous les élèves à vivre ensemble dans une société pluraliste et tente de développer des habiletés telles que la capacité de communiquer et de gérer la rencontre interculturelle, de s'ouvrir à la différence sans toutefois nier sa propre identité culturelle. L'éducation interculturelle veut sensibiliser les élèves à la pluralité de la société et favoriser la participation équitable de tous les élèves, quelle que soit leur origine. Elle est une éducation à la diversité, une « éducation de tous au culturel » (Camilleri, 1993).

Les principaux objectifs de l'éducation interculturelle sont les suivants :

- 1.1 ■ Préparer l'ensemble des élèves à vivre ensemble dans une société pluraliste, d'abord par l'acquisition de connaissances axées sur :**
 - des faits concernant le phénomène de l'immigration (données démographiques, histoire des législations concernant l'immigration, implantation de certaines communautés ethniques)
 - des faits relatifs aux minorités nationales
 - des notions reliées à la gestion de la diversité ethnique et culturelle (intégration, politique d'accueil)
- 1.2 ■ Développer des habiletés à communiquer dans un contexte multiethnique et s'ouvrir à la différence sans toutefois nier sa propre identité culturelle. Ces habiletés de communication se manifestent par :**
 - la connaissance de son identité culturelle
 - la connaissance des concepts relatifs à la communication interculturelle (codes culturels, communication verbale et non verbale, atouts et obstacles à la communication interculturelle)
 - la rencontre interculturelle
 - la capacité de décentration et de recentration sur sa culture
- 1.3 ■ Promouvoir auprès des élèves une attitude d'ouverture face aux aspects positifs de la pluralité ethnoculturelle au Québec et dans le monde.**



2. Éducation aux droits

L'éducation aux droits se définit par le développement d'attitudes de tolérance, de respect, de solidarité inhérentes aux droits humains et de vigilance aux manifestations de discrimination.

Les principaux objectifs de l'éducation aux droits sont les suivants :

2.1 ■ Conscientiser, c'est-à-dire permettre l'émergence d'une conscience sociale centrée sur l'identification des inégalités et la volonté de les faire disparaître en se familiarisant avec certaines connaissances notamment :

- un ensemble de notions se rapportant soit à des valeurs humaines (conception de l'être humain, dignité, justice, paix, liberté, solidarité, réciprocité) ou aux fondements sur lesquels se sont développés les droits et libertés, soit à des concepts sociaux qui en découlent (démocratie, droits, citoyenneté, équité, discrimination, harcèlement, exploitation, coopération, accommodement raisonnable, pluralité, minorité/majorité)
- un aperçu historique des événements ainsi que des personnes qui ont mené de grandes luttes de revendication, d'affirmation ou de libération, ou à l'inverse, qui ont violé les droits et libertés des uns et des autres par l'oppression et l'exploitation. Par ailleurs, les principaux textes d'affirmation et de protection des droits et libertés sur les scènes provinciale, nationale, internationale (Chartes, lois ou codes de protection des droits de la personne, Déclaration, Conventions) ainsi que les institutions, les mécanismes de protection et les recours doivent aussi être considérés.

2.2 ■ Responsabiliser c'est-à-dire prévoir et assumer les conséquences de ses gestes.

- Il ne peut y avoir de droits sans obligations, car les droits des uns définissent forcément des attitudes fondées sur la solidarité, la coopération et le partage. Cet objectif principalement socio-affectif s'inscrit autant dans le savoir vivre ensemble que dans le savoir être.

2.3 ■ Viser à transformer le monde par le réaménagement des rapports sociaux entre les individus et le changement de schèmes intellectuels sous-jacents.

- Attirer l'attention des étudiants sur les problématiques et sur les enjeux contemporains tels que les droits des autochtones, les droits des minorités, les réfugiés, la pauvreté et l'exclusion, l'universalisme versus le particularisme, les droits des femmes. L'étudiant doit développer son sens critique en faisant ressortir les arguments pour ou contre, se forger une opinion et prendre une décision.



15 ANS en interculturel

3. Éducation à la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté s'intéresse à l'inclusion sociale et mise sur l'engagement de la personne dans la société dans toutes sortes de sphères tant publiques que privées. Elle repose sur la capacité de participer à l'organisation de la vie sociale et politique d'une façon démocratique. Pour ce faire, l'individu doit d'abord se sentir intégré dans cette société et travailler à lutter contre toutes les formes d'exclusion et d'inégalités sociales.

Les principaux objectifs de l'éducation à la citoyenneté sont les suivants :

3.1 ■ Affirmer son identité définie par :

- ses appartenances sociale, culturelle, nationale et supranationale
- ses citoyennetés politique, juridique, sociale, mondiale.

3.2 ■ Développer une capacité de vivre ensemble dans une société démocratique et de droits basée sur l'égalité et la participation civile et politique.

Ceci par :

- le développement d'une ouverture sur le monde
- la capacité d'adaptation aux changements et de se situer dans le monde comme individu
- la défense des valeurs fondamentales basées sur l'égalité entre les individus
- le respect de l'environnement, le promotion de la paix
- la compréhension des enjeux mondiaux et le développement des valeurs de solidarité internationale

3.3 ■ Participer activement à la vie politique et à la société civile par :

- la participation aux débats sociaux
- la gestion des conflits de façon pacifique
- l'engagement social

Tableau comparatif¹

Éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté : connaissances, habiletés et attitudes à promouvoir

CONNAISSANCES	Éducation interculturelle ²	Éducation aux droits ³	Éducation à la citoyenneté ⁴
NOTIONS	<p>NOTIONS RELATIVES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux relations interculturelles : culture, ethnie, nation, minorité, communauté, autochtones • À la communication interculturelle : identité, choc culturel, code culturel, communication verbale et non verbale • Aux obstacles à la communication interculturelle : stéréotypes, préjugés, ethnocentrisme, xénophobie, racisme • À la gestion de la diversité ethnoculturelle : médiation interculturelle, accommodement raisonnable 	<p>NOTIONS RELATIVES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux valeurs humaines : dignité, justice, liberté, solidarité, réciprocité, égalité, coopération • Aux droits : histoire, droits individuels et collectifs • À la discrimination, harcèlement, exploitation • Aux institutions et aux mécanismes de protection des droits humains • Aux textes d'affirmation et de protection des droits et de libertés: (chartes, lois, déclarations, conventions) • Aux recours, accommodement raisonnable, médiation 	<p>NOTIONS RELATIVES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux citoyennetés : sociale, politique, juridique, mondiale • À l'identité et aux appartenances sociale ethnoculturelle, nationale, supranationale • À la société civile, aux organisations non gouvernementales
FAITS	<p>FAITS RELATIFS À L'IMMIGRATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données historiques, démographiques, socioéconomiques, socioculturelles, juridiques • Adaptation, intégration, acculturation <p>FAITS RELATIFS AUX PREMIÈRES NATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données historiques, démographiques, socioéconomiques, socioculturelles, juridiques 	<p>FAITS RELIÉS AUX SITUATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De luttes de revendication, d'affirmation, de libération ; • De violations des droits, d'inégalité, d'oppression, d'exploitation 	<p>FAITS RELATIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À la mondialisation et aux rapports internationaux • Aux situations d'inégalité et d'exploitation dans le travail, à l'accès aux ressources naturelles et la distribution des richesses • Au régime effectif de droits : programme et mesures

1 Ce tableau se veut un résumé des réflexions et des recherches en Éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté. Il reflète les faits et préoccupations contemporaines. Il n'est donc pas exhaustif mais demande plutôt une mise au point constante.

2 Contenu inspiré de : Service interculturel collégial, en coll. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. *Les contenus de formation en interculturel et en éducation aux droits et libertés*, Montréal, Colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale, 1999.

3 Idem

4 Contenu inspiré des recherches de Gagnon et Pagé (1998), de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2003), du Service interculturel collégial (2003).



15 ANS en interculturel

CONNAISSANCES	Éducation interculturelle	Éducation aux droits	Éducation à la citoyenneté
HABILITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Vivre ensemble dans une société pluraliste et démocratique • Pratiquer la communication à l'intérieur d'un contexte interculturel • Analyser des situations interculturelles • Apprendre la négociation et la médiation interculturelles • Intervenir en situation interculturelle • Se décentrer par rapport à son groupe culturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître et intégrer les différences dans le respect de la démocratie • Analyser les conflits de droits • Comprendre et utiliser les mécanismes de protection et de promotion des droits humains • Adopter des solutions respectueuses des droits humains • Développer un esprit critique dans le cadre de la démocratie 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les enjeux contemporains • Identifier les solutions tant locales que mondiales posées par la mondialisation • Développer son esprit critique face aux médias • Développer son engagement et sa participation sociale • Se responsabiliser face aux grands enjeux locaux et internationaux • Favoriser l'équité tant entre les groupes culturels qu'entre les sociétés • Développer sa capacité de débattre des enjeux sociaux et politiques
ATTITUDES	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la rencontre et les échanges interculturels • Être ouvert à la diversité ethnoculturelle • Se responsabiliser socialement 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître chacun comme égal en valeur, en dignité et en droits • Accepter les différences reconnues dans les chartes • Développer de l'empathie pour ceux dont les droits ne sont pas respectés • S'engager et participer à la vie démocratique 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des solidarités • Participer activement à des actions civiles et politiques • S'engager socialement

Activités pédagogiques

La recherche documentaire, l'étude de cas, l'utilisation d'articles de journaux, l'entrevue, la lecture de biographie, l'analyse de film, de l'utilisation de site web constituent des formules ou des méthodes pédagogiques tout à fait appropriées pour acquérir des connaissances, pour développer des habiletés et des attitudes en éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté. Ce tableau vous permet d'avoir une vue d'ensemble des activités pédagogiques présentées dans cette partie.

L'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté peuvent se compléter et se croiser sur certains thèmes. C'est à l'initiative du professeur de combiner des thèmes à l'intérieur des activités. Par exemple, l'activité de *l'Abécédaire de la ou des citoyennetés* peut être aussi orienter sur les droits, comme l'activité *Dessiner une carte géographique des droits et libertés* peut combiner droits et relations interculturelles.

Type d'éducation	Activités	Méthodes pédagogiques
Éducation INTERCULTURELLE	<ol style="list-style-type: none"> 1. RÉALISER un récit de vie 2. DÉBATTRE d'une pratique religieuse 3. DÉCOUVRIR les codes culturels reliés à la sociabilité 4. RECONNAÎTRE ET DÉCONSTRUIRE les préjugés et lieux communs à l'endroit des Autochtones 5. DÉCOUVRIR la diversité ethnique de Montréal 	Échanges Débat Échanges Jeu de rôle Simulation Argumentation Observation
Éducation AUX DROITS	<ol style="list-style-type: none"> 6. DESSINER une carte géographique des droits et libertés 7. DÉCOUVRIR des figures de proue des droits et libertés 8. RENCONTRER des organismes de défense et de promotion des droits 9. ÉTUDIER le cas des enfants exploités 	Recherche sur le terrain Observation Méthode descriptive ou méthode historique Terrain et participation Étude de cas Utilisation de site internet
Éducation À LA CITOYENNETÉ	<ol style="list-style-type: none"> 10. RÉALISER un abécédaire de la ou des citoyennetés et de la démocratie 11. CONSTITUER des dossiers de presse 12. S'ENGAGER dans sa communauté 	Échanges Discussion Analyse de contenu Terrain et participation

ACTIVITÉ 1



Réaliser un récit de vie

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ⁵

Pour mieux comprendre la réalité de l'immigration, le récit de vie est un instrument de collecte de données très intéressant. Il permet de recueillir, auprès de personnes immigrantes, un récit de leur trajet migratoire et de leur insertion sociale, économique et culturelle dans la société d'accueil. Nous ajoutons à ce récit de vie des informations factuelles sur la communauté choisie, par exemple des données sur l'histoire de cette communauté, sur la scolarisation, sur les occupations professionnelles ou sur des éléments culturels comme la langue et la religion.

Le récit de vie permet aux élèves d'entrer directement en contact avec une personne immigrante, avec son histoire personnelle, ses motivations, ses aspirations. De plus, il permet aux collègues dans la classe une prise de contact, par le biais de la lecture de ce récit, avec la réalité des immigrants qui arrivent et s'installent au Québec.

OBJECTIFS VISÉS

Connaissances	Habilités	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> Faits relatifs à l'immigration Identité, codes culturels, communication verbale et non verbale 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiquer la communication à l'intérieur d'un contexte interculturel Se décentrer par rapport à son groupe culturel 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la rencontre et les échanges interculturels Être ouvert à la diversité ethnoculturelle

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- 1 – Les élèves choisissent une personne immigrante qui est arrivée au Québec depuis moins de dix ans et qui accepte de participer à une entrevue. L'entrevue porte sur deux volets : le premier traite du pays d'origine (régime politique, vie économique, sociale, culturelle et religieuse), du projet d'immigration (motivation, conditions de départ et d'arrivée, etc.), des valeurs familiales et de la structure de la famille; le deuxième volet traite de la société d'accueil et des conditions d'intégration à cette société.
- 2 – Les élèves transcrivent leur entrevue et en font un récit qui se lit comme une histoire. Ils ajoutent à ce récit des informations sur la communauté d'origine de l'immigrant ainsi que plusieurs informations permettant une meilleure appropriation de la réalité de ces immigrants.
- 3 – De retour en classe, les élèves remettent à leurs collègues de classe une copie de leur récit et font un résumé de cet entretien.

MATÉRIEL REQUIS

► Grille d'entrevue

LA SOCIÉTÉ D'ORIGINE

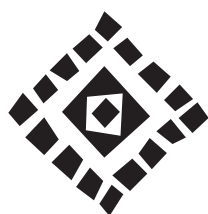
1. **Société d'origine** : système politique dans le pays d'origine, vie économique (niveau de vie, urbanisation, travail, classes sociales), vie socioculturelle (religion, loisirs, structure scolaire, services sociaux et communautaires)
2. **Caractéristiques individuelles et familiales** : projet d'immigration de la famille ou de l'individu, motifs de l'immigration, étapes, catégories d'admission, premier lieu de résidence, premières expériences de travail, histoire de la famille (valeurs familiales, éducatives et religieuses)
3. **Histoire personnelle** : âge, engagement personnel dans le processus d'immigration, réseaux d'amis, structure familiale.

LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL

1. Perception de la société d'accueil à l'arrivée
2. Histoire de l'installation de la famille ou de l'individu
3. Évolution de l'histoire familiale (dynamique dans la famille : rôles, valeurs, aspirations)
4. Stratégies d'adaptation pour la famille ou pour l'individu
5. Difficultés rencontrées et perception de la société d'accueil maintenant

⁵ Activité inspirée de Gaudet, Édith et Johanne Gaudet. *Porteurs de rêves. Récits de vie de jeunes immigrants étudiant dans les collèges*, Collège Ahuntsic et ministère de l'Éducation, 1998, 64 p.

ACTIVITÉ 2



Débattre d'une pratique religieuse

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Depuis quelques années, les symboles religieux et certains comportements associés à des religions font la manchette dans les médias. Il suffit de penser au turban sikh dans la Gendarmerie royale du Canada, au port du voile islamique dans les écoles du Québec, à l'érouv juif. Tout dernièrement, le port du kirpan sikh a fait couler beaucoup d'encre, et deux jugements de cour ont été rendus sur cette question. Cette activité vise à comprendre les tenants et les aboutissants de la liberté religieuse et à introduire la notion de l'accommodement raisonnable.

OBJECTIFS VISÉS

Connaissances	Habiletés	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> Faits relatifs aux groupes ethnoreligieux Accommodement raisonnable Adaptation, intégration 	<ul style="list-style-type: none"> Vivre ensemble dans une société pluraliste et démocratique Intervenir en situation interculturelle Analyser des situations interculturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Être ouvert à la diversité ethnoculturelle

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- 1 – Les élèves prennent connaissance des deux articles de journaux sur le port du kirpan sikh et de la définition de l'accommodement raisonnable (annexes 1 et 2)
- 2 – En équipe, ils répondent aux questions suivantes :
 - a) Pourquoi la Commission scolaire a-t-elle interdit à cet élève le port du kirpan? Identifiez les valeurs et comportements auxquels on fait référence.
 - b) Quels sont les valeurs et les comportements de la religion sikh sur lesquels s'appuient les revendications du jeune sikh et de ses parents?
 - c) Quels sont les arguments, les critères de loi ou de la Charte, qui ont servi de base aux jugements émis par la Cour supérieure du Québec et par la Cour suprême?
- 3 – Après avoir répondu aux questions, les élèves s'expriment sur ces événements. En tenant compte de la notion d'accommodement raisonnable, quelles solutions auraient pu être envisagées?

MATÉRIEL REQUIS

► Annexe 1

CORRIVEAU, Jeanne, « Un jeune sikh retourne en classe avec son kirpan. La Cour supérieure rend une décision temporaire et impopulaire », *Le Devoir*, mercredi 17 avril 2002.

« L'adolescent sikh à qui la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys avait interdit l'accès à l'école tant qu'il porterait son kirpan pourra retourner en classe en attendant que le tribunal tranche sur le fond du litige. Dans une décision rendue hier, le juge Claude Tellier, de la Cour supérieure, a estimé que l'élève risquait de compromettre son année scolaire s'il demeurait confiné à la maison. Une gifle pour les parents des autres élèves, pour qui l'ordonnance intérimaire du juge équivaut à permettre le port d'une arme blanche à l'école.

Le jeune Gurbaj, un élève de 12 ans qui fréquente l'école Sainte-Catherine-Lebouré à LaSalle, pourra porter son kirpan en tout temps « à condition que le dit kirpan soit porté sous ses vêtements, enveloppé et cousu de façon sécuritaire dans une étoffe et que le personnel de l'école puisse vérifier, de façon raisonnable, que les conditions imposées soient respectées », a précisé le juge Tellier.

Selon lui, empêcher le garçon de fréquenter l'école lui cause un sérieux préjudice en compromettant son année scolaire. Et fournir les services d'un professeur à domicile ne constitue pas une option souhaitable car elle le confine à l'isolement et le prive de son droit de fréquenter l'école, de recevoir des cours dans une classe avec d'autres étudiants, de retrouver ses camarades et de participer à toutes les activités.

L'étudiant pourra réintégrer sa classe dès ce matin car le juge considère que la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ne subira pas d'inconvénients majeurs compte tenu des modalités qu'il a imposées. « Le tribunal ne croit pas que la sécurité du milieu serait compromise. Au cours des arguments, il a été affirmé que depuis 100 ans, aucun cas de violence relié au port du kirpan n'a été rapporté », a expliqué le juge. Du même souffle, il signale que bien d'autres instruments peuvent servir d'armes dans les écoles, qu'il s'agisse de compas, de matériel à dessin ou d'articles de sport. »

PERREAULT, Laura-Julie, « Le port du kirpan porté en cour suprême », *La Presse*, samedi 6 mars 2004.

« Les Québécois de religion sikhe se tourneront vers la Cour suprême dans le but de faire reconnaître leur droit de porter un poignard considéré comme un signe religieux, même à l'école. Ils n'ont pas digéré la décision rendue jeudi par la cour d'appel du Québec. Ce jugement, signé par la juge Louise Lemelin, renverse la décision rendue en mai 2002 par la Cour supérieure, qui permettait à un jeune montréalais de religion sikhe, Gurbaj Singh Multani, de porter le kirpan à l'école.

Dans son arrêt, la juge Louise Lemelin donne raison à la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, qui avait interdit à l'élève de 12 ans de se présenter à l'école avec un poignard de 20 cm de longueur. En mars 2002, la famille du jeune sikh avait entamé une procédure judiciaire contre la commission scolaire, fondant ses arguments sur le droit à l'égalité et à la liberté de religion. [...] Dans son jugement, la juge Lemelin reconnaît que le règlement de la

commission scolaire interdisant le kirpan « porte atteinte au plein exercice de liberté de religion et de conscience » du jeune Multani, mais elle ajoute que la décision n'est pas déraisonnable puisqu'elle prend en compte « l'intégrité physique de l'ensemble de la commission scolaire, menacée par la présence d'objets dangereux à l'école ». « Sans vouloir subordonner les droits des uns et des autres, il demeure que l'exercice de toute liberté, même fondamentale, ne jouit pas d'une protection absolue. Un organisme public ne pourrait tolérer des demandes ou des actions allant à l'encontre de l'ordre public, de la sécurité ou du bien-être de la collectivité », conclut la juge. »

➤ **Annexe 2**

Les principes de fond de l'accommodement raisonnable

Pour que des personnes immigrantes puissent s'intégrer et participer pleinement à la vie sociale, culturelle et politique de la société d'accueil, il faut évidemment que celle-ci soit exempte de discrimination directe. Celle-ci est interdite par les chartes, mais lorsqu'une règle ou une pratique a un effet de discrimination indirecte pour une personne ou pour un groupe, la Cour suprême du Canada a exigé (en vertu de la Charte canadienne) des correctifs sous la forme d'accommodements raisonnables. La jurisprudence prescrit une marge de négociation entre les parties qui sont en conflit et celles-ci sont co-responsables de trouver une solution équitable, sans toutefois exercer de contrainte excessive. C'est dans cet esprit que *l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* (1990) situe la question de l'accommodement raisonnable : le Gouvernement québécois considère que des solutions propres à chaque organisation, fondées sur des accommodements, sont préférables à des décisions judiciaires (Gouvernement du Québec, 1990).

Ainsi donc, l'accommodement raisonnable s'efforce de trouver un « compromis substantiel pour adapter les modalités d'une norme ou d'une règle à une personne afin d'éliminer ou d'atténuer un effet de discrimination indirecte, sans toutefois subir de contrainte excessive » (Gouvernement du Québec, 1993). Dans le cadre d'un accommodement raisonnable, les parties en présence ont l'obligation de chercher une solution. Par contre, si cela cause une contrainte excessive pour l'une ou l'autre des parties, l'obligation d'accommodement raisonnable cesse de s'imposer. Des études ont identifié dix facteurs pouvant être pris en considération pour établir une contrainte excessive. Les plus importantes sont : l'impact des coûts et la disponibilité de ressources financières extérieures, l'impact négatif sur l'efficacité et la productivité de l'organisation, la taille et la nature de l'entreprise, l'impact sur les autres employés, le nombre de requêtes d'accommodement, des actions déraisonnables ou non coopératives de la part d'un employé demandant un accommodement, la sécurité et le respect des conventions collectives (Extrait d'une conférence donnée par Shirley Sarna lors d'une formation organisée par le Service interculturel collégial, novembre 2003).

Accommodement raisonnable et les cégeps⁶

« L'obligation d'accommodement » signifie l'obligation de prendre des mesures en faveur de certaines personnes présentant des besoins spécifiques en raison d'une caractéristique liée à l'un ou l'autre des motifs de discrimination prohibée par la Charte. Ces mesures visent à éviter que des règles en apparence neutres n'aient pour effet de compromettre, pour elles, l'exercice d'un droit en toute égalité.

Il ne s'agit toutefois pas d'une obligation illimitée de se plier inconditionnellement à tous les particularismes, et encore moins à toutes les intransigeances, puisque selon l'ensemble de la jurisprudence en vigueur, l'accommodement doit être « raisonnable », en ce sens qu'il ne doit pas représenter une contrainte excessive» pour l'organisation qui en a l'obligation.

Plus clairement dit, un employeur ne serait pas tenu, pour répondre à la demande d'un employé qui réclamerait, par exemple, le droit de s'absenter certains jours ouvrables pour se conformer aux préceptes de sa religion, de consentir à un arrangement qui représenterait une contrainte excessive pour son entreprise. Selon la Cour suprême, l'employeur pourra évaluer le caractère excessif ou non d'une contrainte en tenant compte notamment de la taille de l'entreprise, du caractère interchangeable des effectifs et des installations, du coût financier, de considérations de sécurité et de l'effet de la mesure d'adaptation sur les droits légitimes des autres employés.

Ce à quoi l'employeur est tenu, par contre, c'est précisément de chercher, en toute bonne foi, un arrangement dans les limites du raisonnable. Dans ce contexte, l'employé porte aussi sa part de responsabilité. Il doit en effet être conscient du fait que les possibilités d'accommodement ne sont jamais infinies. Par conséquent, s'il fait, en toute connaissance de cause, des choix qui dépassent largement ces possibilités, il doit en assumer les conséquences.

Le même raisonnement sur l'obligation d'accommodement peut s'appliquer dans le secteur scolaire, à cette différence que les critères permettant de déterminer si l'accommodement demandé représente ou non une contrainte excessive doivent tenir compte de la nature particulière de l'institution scolaire.

À cet égard, on peut situer deux grands ordres de contraintes auxquelles l'école est confrontée, les unes de nature législative, les autres organisationnelles.

Sur le plan législatif, la vie scolaire québécoise est, en plus de la Charte des droits et libertés de la personne et de la Charte de la langue française, soumise à la Loi sur l'instruction publique et aux Régimes pédagogiques en découlant. C'est cette loi qui, notamment, précise l'obligation de la fréquentation scolaire, définit le contenu obligatoire des programmes d'enseignement, prévoit le nombre de jours d'enseignement et fixe les jours de congés. Ces règles présentent à plusieurs égards un caractère contraignant. C'est le cas, par exemple, du contenu obligatoire des programmes d'enseignement, qui ne peut souffrir aucune exception. Cependant, la formulation de certaines d'entre elles laisse une marge de manœuvre pouvant favoriser le dynamisme des milieux.

Sur le plan organisationnel, l'institution scolaire doit assurer la cohérence de ses objectifs et définir ses méthodes de travail, ses critères et ses modes d'évaluation, ainsi que ses activités à différents paliers. Elle doit, à cette fin, permettre une interrelation harmonieuse de diverses activités, fonctions et composantes, et réaliser son mandat à l'intérieur des ressources dont elle dispose.

La réalisation du mandat éducatif étant balisée, le caractère excessif ou non d'une demande d'accommodement pourra être apprécié en tenant compte, entre autres, des exigences de la planification des fonctions et du temps, de celles liées au fonctionnement de la classe et à la réalisation de ses objectifs pédagogiques, du fardeau ou des iniquités qui pourraient en résulter pour d'autres personnes (élèves ou membres du personnel), des règles de sécurité, ou encore de contraintes sur les ressources. La taille de l'institution, le nombre de demandes, leur diversité ou le moment où elles sont formulées pourront également affecter la capacité d'accommodement.

⁶ Extrait de COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU QUÉBEC (1995). « L'obligation d'accommodement, dans les limites du raisonnable » in *Le pluralisme religieux au Québec : un défi d'éthique sociale*. Document soumis à la réflexion publique. Commission de droits de la personne du Québec, Février: 12-14.

ACTIVITÉ 3



Découvrir les codes culturels reliés à la sociabilité

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Contrairement à ce que l'on pense, la poignée de main occidentale pour entrer en communication avec quelqu'un n'est pas universelle. À travers le monde, les gens ont diverses façons de se saluer. Cette activité met les élèves en situation d'apprentissage de d'autres comportements et façons d'agir. Elle vise aussi à ce que l'élève se mette pendant quelques minutes dans la peau d'un immigrant qui ne maîtrise pas bien la langue et en analyse les difficultés et les conséquences.

OBJECTIFS VISÉS

Connaissances	Habilités	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> Codes culturels, choc culturel Faits relatifs aux groupes ethnoculturels Adaptation, intégration 	<ul style="list-style-type: none"> Vivre ensemble dans une société pluraliste et démocratique Se décentrer par rapport à son groupe culturel 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la rencontre et les échanges interculturels Être ouvert à la diversité ethnoculturelle

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Cette activité se déroule en deux parties.

PARTIE 1 : Dire bonjour⁷

A. L'enseignante ou l'enseignant distribue à chaque élève une feuille sur laquelle est décrite une façon de se saluer. Chacun lit la phrase reçue, se promène dans la classe et salue ses collègues selon la consigne.

CONSIGNES :

- Dites *bonjour* en vous touchant le front, ensuite le cœur et finalement en présentant la paume de la main droite.
 - Dites *bonjour* en serrant la main de la personne que vous rencontrez.
 - Dites *bonjour* en embrassant sur les deux joues la personne qui est devant vous.
 - Dites *bonjour* en enlaçant la personne dans vos bras.
 - Dites *bonjour* en joignant les deux mains et en faisant une révérence.
 - Dites *bonjour* en embrassant la personne devant vous sur les joues à quatre reprises (4 fois).
- B. L'échange dure environ 10 minutes. Après ce temps, les élèves racontent ce qui s'est passé : les quiproquos, les malentendus, les malaises, les émotions, etc., et ils échangent entre eux.

PARTIE 2 : **Connaître quelques mots de salutations dans d'autres langues**⁸

A. Les élèves sont invités à lire ces quelques mots de salutation. L'exercice consiste à essayer de découvrir dans quelles langues ils sont écrits et ce qu'ils veulent dire.

Mots de salutation	Langue utilisée	Traduction
Come sta? Molto bene. E lei?		
Bom dia, como esta? Muito bem		
Kaliméra Kirie		
Bonjou mesye, madam. Kouman ou ye? Orevwa		
Sabaah al-khéir. Chukraan		
Buenos dias. Como esta usted? Muy bien, gracias.		

B. L'enseignant ou l'enseignante invite les élèves à réfléchir au fait qu'il est difficile d'apprendre une nouvelle langue à partir des questions suivantes :

Combien de temps faut-il pour apprendre une nouvelle langue?

Vous êtes-vous déjà trouvé dans une situation où vous ne compreniez pas la langue (en voyage par exemple)?

Quelles frustrations avez-vous alors ressenties?

Quelles émotions vous ont envahi?

Quels moyens utiliseriez-vous pour apprendre une nouvelle langue?

⁷ Activité tirée d'une formation de Shirley Sarna, novembre 2003.

⁸ Activité tirée de Édith Gaudet, notes de cours, 2004.

ACTIVITÉ 4



Reconnaître et déconstruire les préjugés et lieux communs à l'endroit des Autochtones

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ⁹

Les préjugés que l'on entretient à l'endroit d'un groupe culturel sont très tenaces. En 2003, une étude réalisée par l'Association d'études canadiennes révélait que « le tiers des Canadiens ont une image négative des Autochtones » (Allard, 2003). Les préjugés à l'endroit des Autochtones datent de très longtemps. Des événements comme la crise d'Oka (en 1990) et les récents incidents reliés à la gestion de la population de Kanasatake (2004) n'ont fait qu'accroître ces préjugés.

Cet exercice veut tenter de comprendre d'où proviennent ces lieux communs et préjugés tout en apportant des arguments pour déconstruire ceux-ci.

OBJECTIFS VISÉS

Connaissances	Habilités	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> • Préjugés, stéréotypes • Faits relatifs aux minorités nationales • Codes culturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Vivre ensemble dans une société pluraliste et démocratique • Se décentrer face à la diversité culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Être ouvert à la diversité ethnoculturelle • Se responsabiliser socialement

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- 1 – L'enseignante ou l'enseignant propose aux élèves de travailler en équipe sur quatre préjugés et lieux communs parmi les plus répandus à l'égard des Autochtones. Il s'agit de trouver des arguments qui déconstruisent ces préjugés et d'essayer de voir d'où proviennent ces préjugés et comment ils sont entretenus dans la société.

Préjugés et lieux communs	Arguments
A. Les Autochtones sont tous pareils : ils ont la même culture, parlent la même langue, vivent de chasse et de pêche.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>



Préjugés et lieux communs (suite)	Arguments
B. Les Autochtones sont profiteurs; de plus, ils ne paient ni taxes ni impôts et, souvent, ni l'électricité et le logement	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
C. Ils ont des conditions de vie supérieures à l'ensemble de la population canadienne	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
D. Les Autochtones veulent s'appropriier l'ensemble du territoire du Québec	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

- 2 – Lorsque les élèves ont trouvé des propositions de réponses, ils les soumettent à leurs collègues de classe. Un débat est organisé avec l'aide de l'enseignant.

⁹ Activité inspirée de Lepage, Pierre, *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2002, 88 p. On pourra y trouver plusieurs éléments de réponse.

ACTIVITÉ 5



Découvrir la diversité ethnique de Montréal

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ¹⁰

Découvrir des aliments nouveaux, écouter de la musique différente, découvrir des langues, des sons, apprendre « autrement », ailleurs que dans une salle de classe, peut être très stimulant. Plusieurs quartiers de Montréal sont de plus en plus multiethniques et des façons de vivre diversifiées s'y côtoient dans le quotidien. Cette activité propose une visite exploratoire du quartier Parc-Extension et une observation de deux lieux de culte, un temple hindou et une mosquée.

OBJECTIFS VISÉS

Connaissances	Habilités	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> • Faits relatifs à l'immigration • Codes culturels • Adaptation, intégration 	<ul style="list-style-type: none"> • Vivre ensemble dans une société pluraliste et démocratique • Pratiquer la communication à l'intérieur d'un contexte interculturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la rencontre et les échanges interculturels • Être ouvert à la diversité ethnoculturelle

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- 1 – Il s'agit de faire un portrait de l'un des quartiers les plus multiethniques de Montréal, le quartier Parc-Extension. À partir d'une carte du quartier, les élèves se rendent dans ce quartier et en font la description.

DESCRIPTION DU QUARTIER :

- a) Décrire trois à quatre commerces.
- b) Décrire les langues (écritures) que vous voyez.
- c) Décrire le parc Athéna et les lieux publics du quartier.
- d) Décrire les tenues vestimentaires des gens.
- e) Quelles sont les principales ethnies qui se côtoient dans ce quartier (nommez-en deux qui sont arrivés au Québec depuis longtemps et deux de récente arrivée).
Sur quoi vous basez-vous pour les identifier?
- f) Faire une description démographique, économique et sociale de ce quartier.
- g) Aller manger dans un restaurant du quartier et en faire la description.

Plusieurs lieux de culte sont présents dans ce quartier. Prendre rendez-vous avec les responsables de ces lieux de culte en expliquant les raisons de ce travail.

VISITE DU TEMPLE HINDOU DURKAI AMMAN :

- a) Par quel symbole représente-t-on l'hindouisme?
- b) Identifiez les plus importantes divinités de l'hindouisme.
- c) Identifiez deux divinités hindoues présentes dans le temple, décrivez-les, décrivez leur monture.
- d) Décrivez l'extérieur du temple.
- e) Décrivez l'intérieur du temple (couleurs, autels, odeurs, cérémonie, fleurs, etc.)
- f) Qui avez-vous rencontré? Décrivez la tenue vestimentaire des gens qui vous reçoivent.
- g) Expliquez ce qu'est l'hindouisme.

VISITE DE LA MOSQUÉE ASSUNA-ANNABAWIYAH

- a) Par quel symbole représente-t-on l'islam?
- b) Décrivez l'extérieur de la mosquée.
- c) Qui avez-vous rencontré?
- d) Décrivez l'intérieur de la mosquée. Quel est le personnage représenté sur les murs?
- e) Quelles sont les cinq obligations de tout musulman (ou les 5 piliers de l'islam)?
- f) Qui avez-vous rencontré? Décrivez la tenue vestimentaire des gens qui vous reçoivent.
- g) Expliquez ce qu'est l'islam.

- 2 – Au retour de cette visite, les élèves font un rapport et décrivent un élément qui les a frappés, surpris ou même choqués.

¹⁰ Activité tirée de Édith Gaudet, notes de cours, 2004

ACTIVITÉ 6



Dessiner une carte géographique des droits et libertés

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ¹¹

Les élèves travaillent ensemble à dessiner une carte géographique d'un quartier et à identifier les endroits et les institutions qui reflètent certains droits et libertés, par exemple les grands centres de services publics, les lieux de culte et d'autres endroits importants pour la population :


- **Travail** : commerces, usines...
- **Éducation** : école, groupes d'alphabétisation...
- **Santé** : hôpitaux, CLSC...
- **Religion** : églises, temples...
- **Loisirs** : parc, aréna, cinéma...

OBJECTIFS VISÉS

Connaissances	Habilités	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> • Histoire des droits, droits individuels et collectifs • Discrimination, harcèlement 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître et intégrer les différences dans le respect de la démocratie • Comprendre et utiliser les mécanismes de protection et de promotion des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître chacun comme égal en valeur, en dignité et en droits • Accepter les différences reconnues dans les chartes

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- 1 – En équipe, lors d'une excursion pédestre, les élèves doivent faire le tour d'un quartier.
- 2 – Ils doivent identifier, en prenant des photos, en ramassant des dépliés ou en dessinant une carte du quartier, les endroits et les institutions qui reflètent l'acquisition de certains droits et libertés, par exemple les lieux de cultes, les grands centres de services publics et d'autres endroits importants pour la population.
- 3 – Lorsqu'ils ont terminé leur travail, ils examinent leur carte du point de vue des droits de la personne. Quels droits de la personne sont associés aux différents endroits indiqués sur la carte? Par exemple, un lieu de culte peut être associé à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; une école peut être associée au droit à l'éducation, etc.

- 
- 4 – On peut aussi poursuivre l’acquisition de connaissances, en discutant sur la démocratie et son application. Les étudiants peuvent aussi se pencher sur les façons existantes de s’engager dans leur communauté.
 - 5 – On peut aussi demander à chaque groupe de présenter sa carte à l’ensemble de la classe et de résumer ses observations.
 - 6 – On peut alimenter une discussion en posant certaines questions :
 - a) Y a-t-il certaines parties du quartier où il existe une plus forte concentration d’expressions des droits? Comment cela s’explique-t-il?
 - b) Y a-t-il des parties du quartier où on retrouve peu d’expression des droits, sinon aucun? Pourquoi?
 - c) Y a-t-il des articles de la Charte québécoise qu’on semble appliquer particulièrement bien dans la communauté? Pourquoi?
 - d) Y a-t-il des endroits dans la communauté où des personnes ont posé des gestes ou posent actuellement des gestes visant à protéger les droits de la personne ou à empêcher des violations de se produire?
 - e) Quelles mesures pourriez-vous proposer pour que certains droits s’expriment d’une manière plus visible sur votre carte des droits?

MATÉRIEL REQUIS

- Une copie de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (voir www.cdpcj.qc.ca)
- Une copie de la *Charte canadienne des droits et libertés* (voir <http://canada.justice.qc.ca>)

¹¹ Carte inspirée d’une activité conçue par Shirley Sarna, de la Direction de l’éducation et de la coopération, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

ACTIVITÉ 7



Découvrir des figures de proue des droits et libertés

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ¹²

Au cours de l'histoire, plusieurs individus ont mené de grandes luttes de revendication, d'affirmation ou de libération. On fait référence ici à Olympe de Gouges, Éléonor Rossevelt ou à Nelson Mandela, mais aussi, plus proche de nous, à Léo Cormier, Madeleine Parent, Thérèse Casgrain, Sandra Lovelace, John Humphrey.

Par contre, d'autres personnages, comme Hitler ou Pinochet se sont faits connaître par leur propension à violer les droits et par l'oppression qu'ils ont fait subir à des milliers de personnes.

Par le biais d'individus qui peuvent constituer des modèles d'engagement pour la démocratie, ou au contraire, des antimodèles, les élèves prennent connaissance de faits et d'événements. De plus, ils se sensibilisent aux moyens utilisés pour combattre des situations de violations ou encore, aux conditions qui peuvent amener d'importantes violations de droits.

OBJECTIFS VISÉS

Connaissances	Habilités	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> Situations de luttes de revendication, d'affirmation, de libération Situations de violations des droits, d'inégalité, oppression, exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les conflits de droits Comprendre et utiliser les mécanismes de protection et de promotion des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> Développer de l'empathie pour ceux dont les droits ne sont pas respectés S'engager et participer à la vie démocratique

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- 1 – En équipe ou individuellement, les élèves choisissent un personne marquante dans l'histoire de la conquête, ou à l'inverse, des violations des droits. À l'aide d'une recherche documentaire, ils font le portrait social et politique d'un personnage et de ses différentes formes d'engagement ainsi que des moyens utilisés.
 - a) Personnage : date, discours et phrases ou pensées, moyens préconisés
 - b) Les principaux acteurs ou les groupes concernés
 - c) Contexte du conflit de droits :
 - Quels sont les causes et les principaux événements entourant le ou les conflits?
 - Quels sont les droits bafoués lors du conflit?
 - Quels ont été les moyens mis de l'avant pour régler le conflit et reconquérir les droits?

¹² Activité inspirée de LOSLIER, Sylvie, et Nicole POTHIER. *Droits et libertés, à visage découvert au Québec et au Canada*. Montréal, Chenelière, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Service interculturel collégial, 2002.

ACTIVITÉ 8



Rencontrer des organismes de défense et de promotion des droits

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ¹³

Afin de défendre et de promouvoir les droits et libertés, de nombreux comités, ligues, mouvements, organisations non gouvernementales et institutions gouvernementales ont vu le jour. Chacun à sa façon contribue à défendre les droits humains et à plaider les causes humanitaires. Les organisations non gouvernementales produisent des rapports annuels, publient des bulletins d'informations et développent des sites internet faciles à consulter.

Les étudiants pourraient réaliser à la fois une recherche documentaire et cybernétique sur une organisation et rencontrer des personnes engagées dans une organisation ou un mouvement.

OBJECTIFS VISÉS

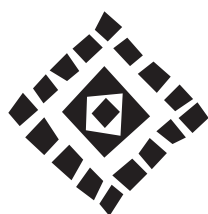
Connaissances	Habiletés	Attitudes
<ul style="list-style-type: none">• Valeurs humaines : dignité, justice, liberté, solidarité, réciprocité, égalité, coopération• Mécanismes de protection des droits humains	<ul style="list-style-type: none">• Analyser les conflits de droits• Comprendre et utiliser les mécanismes de protection et de promotion des droits humains• Développer un esprit critique dans le cadre de la démocratie	<ul style="list-style-type: none">• Développer de l'empathie pour ceux dont les droits ne sont pas respectés• S'engager et participer à la vie démocratique

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- 1 – L'enseignant établit une liste de thèmes et d'organisations non gouvernementales reliée à certaines problématiques de son cours.
- 2 – Seul ou en équipe, les élèves élaborent une grille d'entrevue afin de faire un portrait d'une organisation ou d'un mouvement de défense des droits humains :
 - a) Qui sont les fondateurs de l'organisation (Qui et Quand)?
 - b) Quand et pourquoi a eu lieu la mise sur pied de l'organisation (Pourquoi)?
 - c) Comment se fait connaître cette organisation et comment recrute-t-elle ses membres?
 - d) A-t-elle des liens sur la scène internationale?
 - e) Quels sont les articles de la *Charte canadienne des droits de la personne* et de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* défendus par l'organisation?
- 3 – À la suite de leurs entrevues, les élèves font des présentations orales dans les classes ou lors de la tenue de kiosques d'information, par exemple lors d'un salon des étudiants.

¹³ Activité inspirée de LOSLIER, Sylvie, et Nicole POTHIER. *Droits et libertés, à visage découvert au Québec et au Canada*. Montréal, Chenelière, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Service interculturel collégial, 2002.

ACTIVITÉ 9



Étudier le cas des enfants exploités

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ¹⁴


L'étude de cas permet d'obtenir, à l'aide de plusieurs sources, une information exhaustive, par exemple sur une situation d'exploitation. Il s'agit ici, dans le cadre d'une éducation aux droits, de réaliser une étude de cas sur l'exploitation des enfants travailleurs dans le monde, à partir d'un texte, d'un reportage visuel et d'un site internet. Au cours des dernières années, plusieurs reportages ou films documentaires ont dénoncé l'exploitation des enfants. Divers sites web créés par des organismes de défense des droits de l'enfant ont contribué à diffuser de l'information sur le thème. Ainsi l'utilisation de différentes sources peut amener les élèves à développer un sens critique tout en s'informant d'une situation et, à long terme, à poser un geste concret pour enrayer l'exploitation des enfants travailleurs.

OBJECTIFS VISÉS

Connaissances	Habilités	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs humaines : dignité, justice, liberté, solidarité, égalité • Droits des enfants • Discrimination, exploitation • Lutttes de revendication, d'affirmation, de libération 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les conflits de droits • Adopter des solutions respectueuses des droits humains • Développer un esprit critique dans le cadre de la démocratie 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître chacun comme égal en valeur, en dignité et en droits • Développer de l'empathie pour ceux dont les droits ne sont pas respectés

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- 1 – Les élèves prennent des notes à partir des trois sources d'information que le professeur présente selon l'ordre qu'il aura choisi :
 - a) l'un des trois reportages, ou les trois selon le temps disponible, tirés de la vidéo *L'enfance assassinée*, produite par Macumba, illustrant trois situations d'exploitation : enfants-soldats, enfants-travailleurs, enfants-prostitués.
(NB. Si votre cégep n'a pas la vidéo, vous pouvez la visionner à partir du site web de Macumba (www.extremis.tv))
 - b) le site internet www.extremis.tv que les élèves, seuls ou en équipe, exploreront afin de faire une cueillette de données¹⁵
 - c) un texte lié à l'exploitation des enfants, par exemple celui sur Iqbal Masih ou la Convention des droits de l'enfant ou sur les enfants des rues en Amérique du Sud

- 
- 2 – L’enseignant attire l’attention des élèves sur certains aspects de la problématique en leur posant les questions suivantes :
- a) Que signifie *exploitation*?
 - b) À partir de quels indices, peut-on affirmer qu’un enfant est exploité?
 - c) Dans quelles circonstances les enfants sont-ils exploités? Quelles sont les causes de ces exploitations?
 - d) Quels sont les droits et libertés en cause dans ces situations?
 - e) Quels sont les moyens d’agir (pistes de solutions et actions) pour combattre cette exploitation? Sont-ils efficaces?
 - f) Outre la situation présentée dans les vidéos, y a-t-il d’autres endroits dans le monde où l’on retrouve ces types d’exploitation?
 - g) Peut-on faire un parallèle avec la situation des enfants au Québec, au Canada?
- 3 – À partir de l’ensemble de leurs notes, les élèves peuvent faire leur étude de cas soit par écrit ou encore, en discuter en classe.

MATÉRIEL REQUIS

- **Vidéo *L’enfance assassinée, Macumba international***
Cette vidéo présente trois reportages *Les enfants soldats en Sierra Leone, la prostitution juvénile au Canada et le travail des enfants aux Philippines*. On peut présenter un seul de ces reportages, par exemple celui du travail des enfants aux Philippines.
- **Annexe I** : Texte tiré Loslier, S. et N. Pothier, « Iqbal Masih , 1983-1995 » *Droits et libertés, Un parcours de lutttes et d’espoir*, Montréal, Service interculturel collégial/ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2000 : 68-69
- **Site internet** : www.extremis.tv

¹⁴ Activité inspirée du site web Extremis et d’une activité pédagogique conçue par Sylvie Loslier.

¹⁵ À partir d’une collection de vidéos documentaires, la maison de production Macumba a créé le site web EXTREMIS pour dénoncer les droits bafoués. Il s’adresse principalement au niveau collégial. Ayant comme objectif une éducation à la citoyenneté ici comme ailleurs, le site éducatif, www.extremis.tv regorge d’extraits de reportages où la parole est donnée aux gens qui subissent des situations d’inégalité. Ces extraits sont accompagnés de textes de fond sur chacun des thèmes. S’ajoutent à cela des hyperliens vers des organismes qui tentent d’améliorer le sort de l’humanité et qui suggèrent des avenues pour les gens désireux de prendre une part active à ces démarches.

► **Annexe 1**

IQBAL MASIH, 1983-1995¹⁶

PAKISTAN

*Nul ne sera tenu en esclavage;
l'esclavage et la traite des esclaves sont
interdits sous toutes leurs formes.*

Déclaration universelle des
droits de l'homme, art. 4


La situation de milliers d'enfants dans le monde, en particulier dans les pays moins nantis, est souvent misérable. Ils n'ont, bien sûr, pas accès à l'éducation. Dans bien des pays, de nombreux enfants travaillent pour rembourser une dette ou simplement pour se nourrir. Ce fut le cas d'Iqbal Masih, ce jeune Pakistanais mort en 1995.

Iqbal naît en 1983 à Muridke dans une famille pauvre de la minorité chrétienne du Pakistan. À 4 ans, il est vendu par sa mère à un fabricant de tapis du Penjab. En échange, son père reçoit un prêt de 600 roupies (environ 12 \$) pour le mariage de son fils aîné. Pour rembourser ce prêt, l'enfant travaille douze heures par jour dans la fabrique. En raison du taux d'intérêt exorbitant associé au prêt, au lieu de diminuer la dette passe au bout de quelques années à 13 000 roupies. Les conditions de travail sont misérables ou souvent inexistantes. De plus, Iqbal est battu par le patron, et la plupart du temps enchaîné à un métier à tisser.

Au Pakistan, la servitude pour dettes et le travail des moins de 14 ans sont interdits aux termes de la loi sur l'abolition du travail forcé. Adoptée par le parlement en 1992, cette loi est cependant rarement appliquée. Selon Amnistie internationale (1995), l'organisation internationale du travail (OIT) estime à 7,5 millions le nombre d'enfants esclaves au Pakistan, parmi lesquels plus d'un demi-million travailleraient dans l'industrie du tapis. Selon l'UNICEF (Fonds des Nations Unies de secours à l'enfance), il y aurait aujourd'hui dans le monde en développement deux cent cinquante millions d'enfants au travail¹⁷.

À l'âge de 10 ans, Iqbal se joint à Esanullah Khan, un militant du Bonded Labour Liberation Front (BLLF, *Front de Libération contre la servitude*). À travers les différentes actions menées avec Esanullah, l'enfant prendra de l'assurance et deviendra un orateur convaincant pour dénoncer les conditions de travail dans les fabriques de tapis.

En 1992, en effet, il se rend à une réunion organisée par le BLLF, au cours de laquelle il prend connaissance de ses droits. Il se lève à l'improviste pour prendre la parole et son intervention est publiée dans un journal local. Il refuse alors de retourner chez son patron et obtient une lettre de remise en liberté qui sera utilisée par un des avocats du BLLF contre le propriétaire de l'entreprise qui le maintenait en esclavage.



Avec son compagnon, Iqbal effectue une tournée européenne et américaine et émeut l'opinion publique internationale. En décembre 1994, à Boston, la firme Reebok lui décerne le prix « La jeunesse en action ». Un chèque de 10 000 \$ lui est offert pour son éducation et l'université américaine de Brandeis lui offre une bourse d'études. Il désire devenir avocat. Le 6 avril 1995, la chaîne américaine CBS diffuse un reportage dénonçant les conditions de travail misérable des jeunes au Pakistan.

Iqbal Masih avait déjà reçu plusieurs menaces de mort alors qu'il militait pour dénoncer l'exploitation des enfants tout en faisant connaître aux enfants-esclaves leurs droits. Il fut assassiné lorsqu'il avait à peine douze ans, dimanche le 16 avril 1995, alors qu'il se promenait à vélo à Muridke, son village natal. Ses actions ont toutefois porté fruit. Iqbal Masih a le mérite d'avoir sensibilisé la population mondiale au sort misérable de plusieurs enfants dans le monde.

Les droits de l'enfant sont de plus en plus défendus. Ainsi, le 30 octobre 1997, l'UNICEF et le Bureau international du travail organisaient une conférence où une quarantaine de pays adoptèrent une résolution visant à abolir le travail des enfants âgés de moins de quinze ans et à mettre fin aux formes les plus intolérables d'exploitation des jeunes.

Adoptée en 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Convention relative aux droits de l'enfant constitue l'instrument de référence dans le domaine de l'enfance, et c'est en l'an 2000 que l'on a célébré son dixième anniversaire. Ce fut l'occasion de constater que des progrès ont été fait, mais qu'il reste beaucoup à faire. La Convention vise trois objectifs : assurer la protection de l'enfant, garantir que des prestations suffisantes lui soient accordées à lui et à sa famille, permettre sa participation à la vie de la cité.

Au Canada, un jeune garçon du nom de Craig Kielburger poursuit une campagne d'information et de défense des droits des enfants. Il a fondé un organisme voué à cette cause : *Free the children*.

RÉFÉRENCES :

Charte africaine des droits et bien-être de l'enfant. Adoption : 1990 - Non en vigueur.

Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages. Adoption : 1962 - Mise en vigueur : 1964.

Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants. Adoption : 1990 - Non en vigueur.

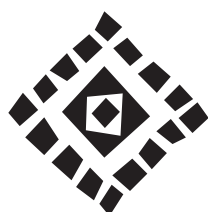
Convention relative aux droits de l'enfant. Adoption : 1989 - Mise en vigueur : 1990.

www.unicef.org/french/crc/

¹⁶ LOSLIER, Sylvier, et Nicole POTHIER. *Droits et libertés, un parcours de luttes et d'espoir*, Montréal, Service interculturel collégial et Commission des droits de la personne, 2000, p. 68-69.

¹⁷ Tiré de Bellamy, 1999.

ACTIVITÉ 10



Réaliser un Abécédaire de la ou des citoyennetés et de la démocratie

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ¹⁸

Il s'agit de réaliser un Abécédaire à partir d'un des quatre axes de l'éducation à la citoyenneté, ÉGALITÉ, IDENTITÉ, CITOYENNETÉ, DROITS, tout en développant les différentes dimensions d'un des quatre concepts.

Le jeu de l'Abécédaire est un guide qui tient compte de la complexité d'une éducation à la citoyenneté. Pourquoi procéder par Abécédaire? Parce qu'il constitue un bon point de départ pour comprendre et débattre des multiples aspects de la citoyenneté selon plusieurs disciplines. Chaque lettre suggère un mot, amorce une discussion, donne à rire ou à penser.

Mais attention.... il ne suffit pas de trouver un mot, il faut l'expliquer, le justifier, le remettre en contexte historique ou disciplinaire.

OBJECTIFS VISÉS

Connaissances	Habilités	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> • Citoyennetés : sociale, politique, juridique, mondiale • Identité et appartenances sociale, ethnoculturelle, nationale, supranationale • Société civile, organisations non gouvernementales • Mondialisation et rapports internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les solutions tant locales que mondiales posées par la mondialisation • Développer un esprit critique face aux médias • Développer sa capacité de débattre des enjeux sociaux et politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des solidarités • Participer activement à des actions civiles et politiques

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

On peut procéder de plusieurs façons selon le temps disponible. Les élèves peuvent travailler individuellement ou en équipe.

- 1 – L'enseignant choisit l'un des quatre thèmes suivants : ÉGALITÉ, IDENTITÉ, CITOYENNETÉ, DROITS, à partir duquel les élèves développeront leur abécédaire
- 2 – Il forme des équipes et distribue à chacune un certain nombre de lettres de l'abécédaire, par exemple, cinq lettres par équipe
- 3 – Il demande à chaque équipe de trouver soit un concept, soit une notion ou un fait, relié au thème choisi et commençant par les lettres obtenues dans l'équipe. Il précise qu'il faut l'expliquer, le justifier, le remettre en contexte historique ou disciplinaire

- 4 – Après environ 40 minutes, en plénière, chaque équipe fait part de ses trouvailles afin d’amorcer une discussion sur les notions et les idées reliées au thème choisi.

Éléments de réponse :

1. Choix du concept : Citoyenneté
2. Formation de quatre équipes et distribution au hasard des lettres :

Équipe I : D H L P T X

Suggestions de réponses :

D : Développement, démocratie, différence, diplomatie, droits

H : Harmonisation, hétérogène, histoire

L : Laïcité, liberté

P : Pacifisme, participation, patrimoine, protestation, pouvoir, pauvreté, préjugé

T : Tolérance

X : Xénophobie

Équipe II : C G K O S W

Suggestions de réponses :

C : Culture, charte des droits, communication, choc culturel, communautés ethniques, commerce équitable, citoyen, coopération

G : Génocide

K : Kirpan, kipa

O : Organisation non gouvernementale, oppression

S : Solidarité, ségrégation, stéréotype

W : Wallonie

Équipe III : B F J N R V

Suggestions de réponses :

B : Baptiste

F : Famille, femmes

J : Justice

N : Nazisme

R : Racisme, religion, respect, réfugiés

V : Valeurs, vote (droit)

Z : Zapatistes

Équipe IV : A E I M Q U Y

Suggestions de réponses :

A : Accommodement raisonnable, apartheid, autochtones, antiracisme

E : Égalité, équité, engagement, économie, esclavage, exclusion, ethnocentrisme, exil

I : Interculturel, immigration, identité, intégration, idéologie

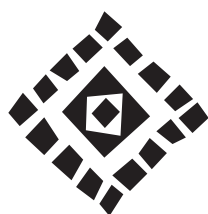
M : Mondialisation, minorité, mosquée

Q : Québec

Y : Yom Kippour

¹⁸ Activité inspirée de LOSLIER, Sylvie, et Nicole POTHIER. *Droits et libertés, à visage découvert au Québec et au Canada.* Montréal, Chenelière, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Service interculturel collégial, 2002.

ACTIVITÉ 11



Constituer des dossiers de presse

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ¹⁹

De nombreux défis se rapportant à des situations d'iniquité tant sur la scène nationale qu'internationale doivent être relevés. À partir d'une situation spécifique reflétant des conflits de droits, on peut faire comprendre les mécanismes et les conséquences sociopolitiques de violations ainsi que l'importance du respect des droits pour maintenir la paix et favoriser l'équité pour tous.

Autour d'un thème choisi, les élèves constituent un dossier médiatique. À partir de journaux, de documentaires télévisés, des bulletins de nouvelles radiophoniques ou télévisées, de sites internet, de chansons ou de poèmes, les élèves constituent un dossier médiatique sur le sujet choisi. Ils peuvent le présenter en classe ou le monter en kiosque.

OBJECTIFS VISÉS

Connaissances	Habilités	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> • Mondialisation et rapports internationaux • Situations d'inégalité et d'exploitation dans le travail, dans l'accès aux ressources naturelles et la distribution des richesses 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les enjeux contemporains • Développer son esprit critique face aux médias • Se responsabiliser face aux grands enjeux locaux et internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des solidarités • Participer activement à des actions civiles et politiques

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- 1 – Au cours d'une semaine ou d'un mois, demander aux élèves d'identifier, à partir d'articles de journaux, de reportages télévisés ou d'émissions d'information, des situations nationales ou internationales qui reflètent des situations d'iniquité ou des enjeux sociaux au Québec ou dans un contexte de mondialisation.
- 2 – En classe, à partir de ce que les élèves ont colligé, reconstruire la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ou une convention particulière, telle la *Convention pour les réfugiés* ou celle sur l'élimination de la discrimination raciale, ou la *Charte québécoise des droits et libertés*.

On peut aussi procéder à l'inverse

- 1 – L'enseignant distribue le texte de la Charte québécoise ou canadienne ou de tout autre instrument juridique, et fait ressortir les articles se rapportant à l'une ou l'autre composante thématique du cours.
- 2 – Il demande aux élèves d'illustrer chaque article des textes juridiques retenu à partir de situations rapportées dans les journaux ou à la télévision, ou d'exemples connus ou des défis présentement en cours dans notre société, à partir de photos, textes littéraires, chansons ou témoignage.
- 3 – Les élèves poursuivent l'approfondissement de leurs connaissances en faisant par exemple une recherche documentaire, en décrivant une situation, ses causes, les groupes et les organismes impliqués ainsi que les recours possibles.

MATÉRIEL REQUIS

- Une copie de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (voir www.cdpdj.qc.ca)

Extrait de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec

« Preamble

Considérant que tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques, destinés assurer sa protection et son épanouissement;

Considérant que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la Loi;

Considérant que le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix;

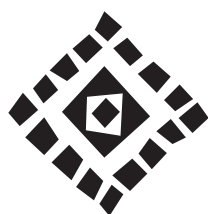
Considérant que les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général;

Considérant qu'il y a lieu d'affirmer solennellement dans une Charte les libertés et droits fondamentaux de la personne afin que ceux-ci soient garantis par la volonté collective et mieux protégés contre toute violation; »

- Une copie de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (voir <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>)

¹⁹ Activité inspirée de LOSLIER, Sylvie, et Nicole POTHIER. *Droits et libertés, à visage découvert au Québec et au Canada*. Montréal, Chenelière, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Service interculturel collégial, 2002.

ACTIVITÉ 12



S'engager dans sa communauté

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ²⁰

Il existe plusieurs activités qui favorisent le développement d'habiletés et d'attitudes. Dans les cours comme dans les activités parascolaires, on peut favoriser la participation civique ou l'engagement des élèves dans des actions contre la discrimination, le racisme, le sexisme, l'inégalité, et à l'inverse, dans des actions pour favoriser l'égalité, la paix, la démocratie, le respect des droits.


OBJECTIFS VISÉS

Connaissances	Habiletés	Attitudes
<ul style="list-style-type: none"> • Citoyennetés : sociale, politique, juridique, mondiale • Identité et appartenances sociale, ethnoculturelle, nationale, supranationale • Société civile, organisations non gouvernementales 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer son implication et sa participation sociale • Se responsabiliser face aux grands enjeux locaux et internationaux • Développer sa capacité de débattre des enjeux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer activement à des actions civiles et politiques • S'engager socialement

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Dans le cadre d'un travail scolaire ou parascolaire, les élèves peuvent :

- Participer à des réunions, des assemblées mensuelles ou annuelles d'un organisme ou d'une association qui défend ou fait la promotion des droits, par exemple Amnistie internationale, Équiterre, etc.
- Travailler en collaboration avec leur association étudiante ou leur comité interculturel ou international pour organiser des activités dans le cadre d'une journée ou d'une semaine thématique visant la promotion des droits, par exemple, lors de la *Semaine d'actions contre le racisme* ou durant le *Mois de l'histoire des Noirs*
- Écrire un article dans le journal étudiant ou journal de quartier sur une problématique sociopolitique, sur un événement d'actualité, etc.
- Produire une feuille volante, par exemple pour expliquer l'intérêt, le pourquoi et le comment d'une journée pour l'élimination de la discrimination raciale, ethnique, religieuse
- En collaboration avec les services d'animation étudiants, organiser une exposition, installer des présentoirs ou des affiches dans les corridors du cégep ou au café étudiant



sur un thème relié à la bonne gestion des relations interculturelles, à la promotion de la démocratie

- Organiser un débat pour ses collègues et inviter un conférencier
- Organiser une semaine de cinéma présentant des films sur la discrimination et sur les droits, suivi d'un débat
- Rédiger une charte des élèves, respectueuse de la diversité ethnoculturelle
- Organiser une marche dans le quartier ou dans le cégep, ou encore organiser une journée de sensibilisation sur un thème particulier
- À la bibliothèque ou à la cafétéria, ou encore sur le site internet du cégep ou dans l'agenda des étudiants, diffuser des informations mettant en relief des événements relatifs aux droits humains
- Faire imprimer des signets sur lesquels seront inscrits des commentaires, des extraits de chansons, de poèmes ou d'articles se rapportant aux droits et libertés
- Organiser une exposition des ouvrages et revues sur divers thèmes concernant les droits humains
- Inciter les élèves en arts plastiques, par exemple, à décorer les murs des lieux publics ou privés de fresques prenant pour thèmes privilégiés par les droits et libertés
- Organiser une rencontre de représentants de divers groupes religieux et non confessionnels de votre communauté pour examiner comment chacun enseigne la tolérance. Comment enseigne-t-on la tolérance dans les différentes religions du monde, y compris celles des peuples autochtones? Toutes les religions étant plus ou moins fondées sur des valeurs d'amour et de justice, aucune ne saurait être invoquée pour justifier la violence ou la guerre. Le dialogue et la discussion entre les représentants des diverses religions sont une tradition séculaire qui n'a en rien perdu sa valeur.
- Faire connaître, par des rencontres, des tables rondes, des expositions, les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations qui font la défense et la promotion des droits humains, par exemple Amnistie internationale, la Ligue des droits et libertés, la Croix-Rouge
- Profiter d'une Journée de solidarité avec les malades pour aborder les droits liés à la santé et promouvoir des mesures visant à incorporer à la formation professionnelle des cours concernant les rapports entre les droits humains et la déontologie médicale

²⁰ Activité inspirée de LOSLIER, Sylvie, et Nicole POTHIER. *Droits et libertés, à visage découvert au Québec et au Canada*, Montréal, Chenelière, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Service interculturel collégial, 2002.

Ressources documentaires

Documents en éducation interculturelle

ABDALLAH-PRETCEILLE, Martine.

Former et éduquer en contexte hétérogène, Paris, Anthropos, 2003, 223 p.

ABDALLAH-PRETCEILLE, Martine.

Éducation interculturelle, Paris, Les Presses universitaires de France, 1999, 126 p.

ANCTIL, Pierre.

« Le boulevard des nouveaux citoyens », *Saint Laurent. La main de Montréal*, Saint-Laurent, Les éditions du Septentrion, 2002, p. 47-63.

CUTTS, Mark.

Les Réfugiés dans le monde. Cinquante ans d'action humanitaire, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Paris, Éditions Autrement, 2000, 338 p.

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES.

Laïcité et diversité religieuse : l'approche québécoise, Avis présenté à la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Montréal, Conseil des relations interculturelles, Avril 2004, 105 p.

DELACAMPAGNE, Christian.

Une histoire du racisme, Paris, Librairie générale française/France-Culture, 2000.

DUFOIX, Stéphane.

Les Diasporas, Paris, Les Presses universitaires de France, Que sais-je? 2002, 127 p.

EL-HAGE, Habib.

Les Modèles implicites d'intervention en médiation interculturelle, UQAM, Mémoire de maîtrise, octobre 2002, 142 p.

FERROL, Gilles, et Guy JUCQUOIS.

Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles, Paris, Armand Collin, 2003, 353 p.

GAZENABE, Claude.

La Formation interculturelle, Paris, L'Harmattan, 2003, 271 p.

GERMAIN, Annick.

« Les quartiers multiethniques montréalais. Une lecture urbaine », *Recherches sociographiques*, vol. XL, no 1, 1999, p. 9-32.

GERMAIN, Annick, J.É. GAGNON et A.-L. POLO.

L'Aménagement des lieux de culte des minorités ethniques : enjeux et dynamiques locales, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et société, 2003.

HELLY, Denise, et Mikhaël ELBAZ, dir.

Mondialisation, Multiculturalisme, Citoyenneté, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, 260 p.

ICART, Jean-Claude.

Perspectives historiques sur le racisme au Québec, Montréal, Conseil des relations interculturelles, 2001, 99 p.

JOVELIN, Emmanuel.

Le Travail social face à l'interculturalité, Paris, L'Harmattan, 2002, 341 p.

JUTEAU, Danielle, dir.

La Différenciation sociale : modèles et processus, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, 298 p.

Ce collectif examine la différenciation sociale à travers des catégories sociales comme le sexe, l'âge, l'ethnicité, la région et les Autochtones. Nous nous sommes principalement intéressés à un chapitre de ce livre intitulé : « Les minorités visibles dans la société canadienne : les défis de la diversité raciale ». Ce chapitre, écrit par Peter S. Li, présente comment la diversité culturelle et la différenciation raciale se sont construites dans la société canadienne, à partir de l'étude de l'histoire des lois sur l'immigration, de l'histoire de la diversification de l'immigration, de l'apparition du terme de minorité visible (la Commission royale sur l'égalité dans l'emploi introduit ce concept en 1984) et des politiques canadiennes en matière d'équité. Il présente des données expliquant que, malgré ces politiques canadiennes, les membres des minorités visibles sont encore victimes de discrimination dans l'emploi, dans l'obtention d'un logement, etc. L'accroissement des minorités visibles pose donc un défi politique et social important pour les années à venir.

KALEVA ANGUELOVA, Sonia.

Abécédaire des années d'exil, Montréal, Lanctôt, 2001, 119 p.

LABELLE, Micheline, et Daniel SALÉE.

« La citoyenneté en question. L'État canadien face à l'immigration et à la diversité », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, no 2, p. 125-144.

LABELLE, Micheline, et Daniel SALÉE (coll.Y. Frenette). *Incorporation citoyenne et/ou exclusion ? La deuxième génération issue de l'immigration haïtienne et jamaïcaine*, Toronto, Fondation canadienne des relations raciales. Rapport de recherche, 179 p.

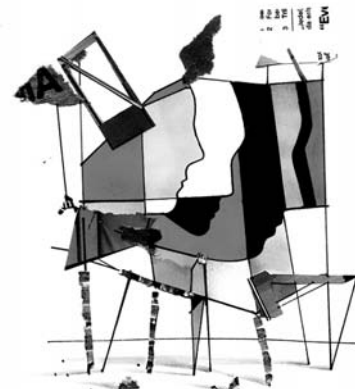
LAFORTUNE, Louise, et Édith GAUDET.

Une pédagogie interculturelle, pour une pédagogie à la citoyenneté, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique, 2000, 304 p.

[TENDANCES]

La différenciation sociale : modèles et processus

Sous la direction de Danielle Juteau



Les Presses de l'Université de Montréal

LAPIERRE, Louise, et Sylvie LOSLIER.

L'Identité immigrante et l'apprentissage scolaire au collégial, Recherche Parea, Montréal, Collège de Saint-Laurent, 2003, 256 p.

LAVALLÉE, Carole, et Michèle MARQUIS.

Éducation interculturelle et petite enfance, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 233 p.

LEGAULT, Gisèle, dir.

L'Intervention interculturelle, Montréal, Gaëtan Morin, 2000, 364 p.

LORCERIE, Françoise.

L'École et le défi ethnique, Paris, INRP, 2003, 333 p.

MAALOUF, Amin.

Les Identités meurtrières, Paris, Grasset et Fasquelle, 1998, 189 p.

MANÇO, Altay.

Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration, Paris, L'Harmattan, 2002, 179 p.

McANDREW, Marie.

Immigration et diversité à l'école. Le débat québécois dans une perspective comparative, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2001.

MICHALON, Claire.

Histoire de différences, différence d'histoires, Saint-Maur, Sépia, 2002, 117 p.

MILOT, Micheline.

Laïcité dans le nouveau monde. Le cas du Québec, Turnhout, Brepols, 2002, 181 p.

Micheline Milot, professeure de sociologie des religions à l'UQAM, livre une œuvre fort pertinente et très documentée sur le caractère original de la laïcité au Québec. Elle analyse de manière approfondie les particularités du processus de laïcisation québécois qui a instauré, de manière très graduelle, une émancipation du politique face au religieux en se réclamant d'une autre légitimité, celle de la tolérance inspirée du libéralisme. Le contexte historique de la Nouvelle-France, suivi de la Conquête britannique, a favorisé la cohabitation de deux grandes confessions religieuses puisque le gouvernement d'alors a reconnu la liberté de culte, non seulement de la majorité anglicane, reconnue légalement, mais aussi de la minorité catholique. Ainsi, dès le XVIII^e siècle, s'élabore un nouveau modèle de relation entre l'État et l'Église fondé sur la neutralité de l'État et la tolérance religieuse utilisée comme moyen pour favoriser la coexistence pacifique des citoyens.

Ces premiers éléments de laïcité s'inscrivent dans un processus de laïcisation qui pénètre l'ensemble du monde occidental à la faveur de l'émergence de l'État moderne, de l'affirmation du libéralisme et des droits individuels, de la diversité ethnoculturelle, de l'avènement de la démocratie et de l'économie de marché. Contrairement à la France où la laïcité constitue un projet de société, la laïcisation au Québec n'a pas emprunté la voie d'une lutte anticléricale, menée par l'État. Au Canada et au Québec, la laïcisation fut plutôt le résultat d'une longue tradition d'accommodement des groupes religieux, régis par le politique et ce, sans formulation juridique et normative explicite.

Fait intéressant, l'auteure désamorçait l'idée d'un Québec aux prises avec une théocratie exercée par l'Église catholique jusqu'en 1960, malgré ses lourdes responsabilités en matière d'éducation et de santé; elle démontre plutôt que la régulation sociale et politique s'est opérée par l'État.

Elle conclut en disant que, dans le contexte actuel de pluralisme religieux, l'État ne peut se cantonner à son rôle de neutralité. Bien sûr, il doit veiller au respect de la liberté de conscience et de religion, mais il a aussi le devoir de fixer les règles permettant la coexistence pacifique des différentes confessions religieuses ainsi que l'expression individuelle des croyances.

MUJAWAMARIYA, Donatille.

L'Intégration des minorités visibles et ethnoculturelles dans la profession enseignante. Récits d'expériences, enjeux et perspectives, Montréal, Logiques, 2002, 243 p.

OUELLET, Pierre, dir.

Le soi et l'autre. L'énonciation de l'identité dans les contextes interculturels, Québec, Les Presses de l'université Laval, Coll. Intercultures, 2003, 448 p.

PERREAULT, Marc, et Gilles BIBEAU.

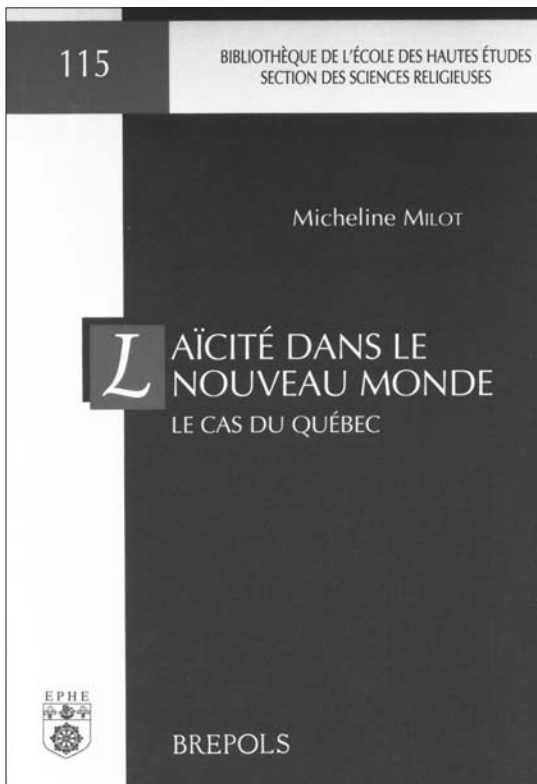
La Gang, une chimère à apprivoiser. Marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise, Montréal, Boréal, 2002, 391 p.

REA, Andrea, et Maryse TRIPIER.

Sociologie de l'immigration, Paris, La Découverte, 2003, 128 p.

RENAUD, Jean, Linda PIETRANTONIO et Guy BOURGÉAULT.

Les Relations ethniques en question. Ce qui a changé depuis le 11 septembre 2001, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 2002.



RESCH, Yannick.

Définir l'intégration. Perspectives nationales et représentations symboliques, Montréal, Éditions XYZ, Coll. Document, 2001, 168 p.

SCHNAPPER, Dominique.

La Communauté des citoyens, Paris, Gallimard, Folio essais, 2003, 321 p.

Un projet idéal commun. Voilà ce que Dominique Schnapper nous propose dans son ouvrage *La Communauté des citoyens : sur l'idée moderne de la nation*. Une théorie de la nation en tant que forme spécifique de l'organisation politique. Schnapper, affronte dès le premier chapitre les problèmes de définition que soulèvent la nation, l'ethnie et le nationalisme. La nation se définit par sa souveraineté qui s'exerce, à l'intérieur, pour intégrer les populations qu'elle inclut et, à l'extérieur, pour s'affirmer en tant que sujet historique dans un ordre mondial (p. 45). Selon elle, la nation démocratique est affaiblie parce que sa souveraineté dans le monde des nations est limitée. La communauté des citoyens apporte de nouvelles pistes de réflexion et contribue à l'actualisation des débats sur la nation dans nos sociétés. Schnapper désigne par ethnies *les groupes d'hommes qui se vivent comme les héritiers d'une communauté historique et culturelle et partagent la volonté de la maintenir* (p. 45). La citoyenneté à la différence de l'identité ethnique n'est pas fondée sur l'identité culturelle. La diversité objective, celle des langues, des religions et des cultures, n'est pas dans son principe incompatible avec la création d'un espace politique commun. La diversité culturelle n'interdit pas la création d'une nation. Le nationalisme désigne soit *les revendications des ethnies à être reconnues comme des nations; soit la volonté de puissance des nations déjà constituées pour s'affirmer aux dépens des autres* (p. 56).

Finalement, les thèmes abordés dans cet ouvrage sont toujours d'actualité même après dix ans (la date de la première édition 1994) Les sujets avancés touchent notre réalité contemporaine de près, que ce soient les débats sur la laïcité ou sur le rôle de l'école dans la société, les politiques d'intégration des immigrants ou les questions sur le nationalisme.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL.

La Formation interculturelle ici et ailleurs, Actes du colloque tenu en mai 2003, Montréal, Service interculturel collégial, 2003, 71 p.

VERBUNT, Gilles.

La Société interculturelle, Vivre la diversité humaine, Paris, Seuil, 2001, 281 p.

WARNIER, Jean-Pierre.

La Mondialisation de la culture, Paris, La Découverte, coll. Repères, 1999, 120 p.

pour les cégeps anglophones

Bibliography

BASCH, Linda, SCHILLER, Nina Glick, and BLANC, Cristina Szanton.

Nations unbound: transnational projects, postcolonial predicaments and deterritorialized nation-states, Amsterdam, Gordon and Beach Science Publishers, 1994, 344 p.

Most people tend to view the world as a "we\they" or "here\there" situation. Even the most internationalist thinkers tend to accept the legitimacy of national borders and territorial integrity along with ideas of identity that are integrally linked to national frontiers. Transnationalism challenges us to rethink the concepts of citizenship and nationhood. We live in an ever-increasingly interdependent world in which our nations, our societies and our individual lives are becoming inexorably intertwined.

Using the case study approach, Linda Basch, Nina Glick Schiller and Cristina Szanton Blanc examine the lived realities of immigrants from Haiti, Grenada, St. Vincent and The Philippines as they reconcile the need to integrate into a new society and attempt to maintain links to their homeland. For the country of origin, these migrants represent an important economic and political force. Haitian leaders often refer to the *Dizyem Depatman-an*, the "Tenth Department" as they recognise and articulate the reality that people of Haitian ancestry remain an integral part of Haiti, no matter where they settle or what passport they carry. Basch, Schiller and Blanc illustrate how the human side of globalisation works for many people, especially from the poor South, and how they have come to live transnational lives.

Most thinkers agree that the phenomenon known as globalisation has contributed to increasing inequity in the distribution of the world's wealth. It becomes only natural to expect that if wealth flows from the poorer countries of the majority world to the rich countries of the North that populations would follow from these countries seeking to improve their condition in life. They are committed to improving their life chances wherever they have to settle to do so. In the process, they build transnational social networks, economic

alliances and political ideologies that allow them to cross the geographic and cultural boundaries of both their countries of origin and of settlement.

I have very much enjoyed the learning I acquired from this book and have reread sections of it several times to refresh my insights. The writers are three academics and so the text tends to be heavy and certainly doesn't flow like a good detective novel. Nevertheless, it is a very useful approach to understanding what is an increasingly common phenomenon.

We would do well to draw lessons from this work to help us deal both on a personal level with the fact that more of our neighbours will be coming from poor southern societies and on a societal level to overcome the terrible lack of understanding of this phenomenon in North America and Europe.

BOZZINI, George and LEENERTS, Cynthia, ed.
Literature without Borders: international literature in English for student writers, Upper Saddle River, New Jersey, Prentice-Hall, 2000, 649 p.

DRESSER, Norine.
Multicultural Manners: new rules of etiquette for a changing society, New York, John Wiley and Sons, Inc., 1996, 285 p.

HIRSCHBERG, Stuart and HIRSCHBERG, Terry, ed.
One world: Many cultures, 3rd edition, Needham Heights, MA, Allyn & Bacon, 1998, 667 p.

LAZAR, Barry and DOUGLAS, Tamsin.
The guide to ethnic Montreal, Montreal, Véhicule Press, 1992, 312 p.

POPE, Denise Clark.
Doing school: How we are creating a generation of stressed out, materialistic, and miseducated youth, New Haven, Yale University Press, 2001, 212 p.

RICHARD-AMATO, Patricia, ed.
World views: Multicultural literature for critical writers, readers and thinkers, Belmont, CA, Wadsworth Publishing Company, 1998, 372 p.

SATZEWICH, Vic, ed.
Racism and social inequality in Canada: concepts, controversies and strategies of resistance, Toronto, Thompson Educational Publishing, 1998, 354 p.

TRIFONAS, Peter, ed.
Pedagogies of difference: rethinking education for social change, New York, RoutledgeFalmer, 2003, 245 p.

Documents en éducation aux droits et à la citoyenneté

COLLECTIF.

« Les racines de la mondialisation. De Rome à New York », *Revue L'Histoire*, no 270, 2002.

COLLECTIF.

Revue Cahiers du 27 Juin, publié deux fois par année.

ALBERT, Michael.

L'Élan du changement, Stratégies nouvelles pour transformer la société, Montréal, Écosociété, 174 p.

ADAM, Kiss, dir.

(Dés)obéissance et droits humains. De la psychologie à l'anthropologie, Paris, L'Harmattan, 2002, 288 p.

ASSOCIATION POUR L'ÉDUCATION INTERCULTURELLE DU QUÉBEC.

Éducation et formation à la citoyenneté. Guide de références, Montréal, APEIQ, 2002, 193 p.

BADIE, Bertrand.

La Diplomatie des droits de l'homme, France, Fayard, 2002, 322 p.

BOISVERT, Yves, Jacques HAMEL, Jacques et Marc MOLGAT.

Vivre la citoyenneté, Montréal, Liber, 2000, 188 p.

BOSSET, Pierre, et Lucie, LAMARCHE, dir.

Des enfants et des droits, Québec, IQRC 1997, 116 p.

BROWN, Lorne.

La Lutte des exclus, un combat à refaire, Montréal, Écosociété, 328 p.

CHOMSKY, Noam, et Robert W. McCHESNEY.

Propagande, médias et démocratie, Montréal, Écosociété, 2000, 202 p.

CHOSSUDOVSKY, Michel.

La Mondialisation de la pauvreté. Les conséquences des réformes du FMI et de la Banque mondiale, Montréal, Écosociété, 1998, 248 p.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE. *Après 25 ans, la Charte québécoise des droits et libertés, Bilan et recommandations*, Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, vol. 1, 2003, 135 p. (document disponible sur le site web de la CDPD).

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE. *Après 25 ans, la Charte québécoise des droits et libertés*, Études, Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, vol. 2, 2003, 317 p. (document disponible sur le site web de la CDPD).

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a réalisé un important bilan de l'application de la Charte québécoise des droits et libertés, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1975. À cette occasion, la Commission a recommandé « d'enrichir » les droits garantis par la charte, en y ajoutant notamment des dispositions relatives au droit au logement et au droit à la santé. Au total, la Commission a formulé 25 recommandations de modifications. À terme, elle souhaite que l'Assemblée nationale soit saisie de ces recommandations et effectue les changements nécessaires à cette loi qu'elle considère comme la pierre angulaire de la démocratie québécoise.

La Commission a consulté près d'une centaine de personnes issues des milieux communautaires, syndicaux, patronaux et universitaires avant d'entreprendre sa réflexion. Tout en réitérant sa confiance dans les valeurs de la charte, elle estime que plusieurs évolutions sociétales impliquent d'en modifier certains aspects.

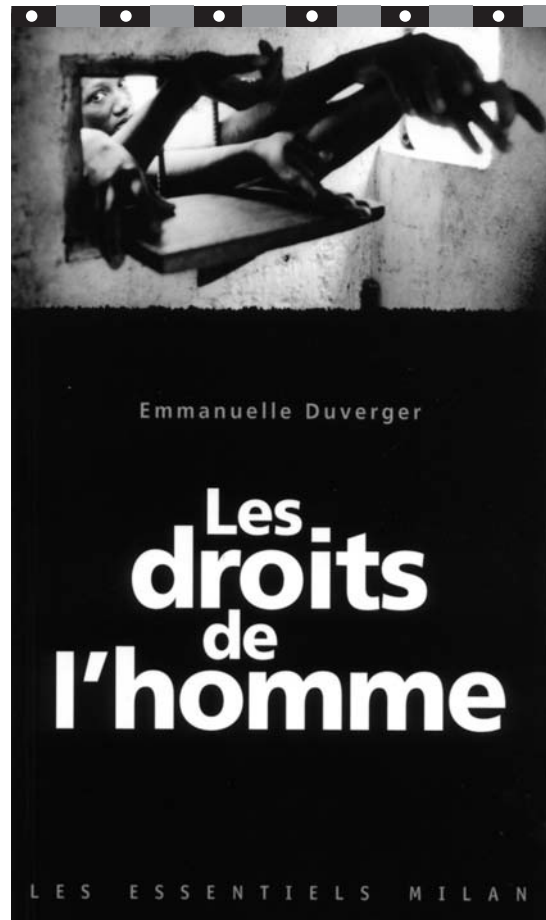
Elle note, par exemple, que « l'écart entre riches et pauvres tend à s'accroître, comme celui, dans le secteur de l'emploi, notamment, entre les membres des minorités visibles et le groupe majoritaire ».

Elle souligne également que « les développements dans les technologies de l'information créent des risques sans précédent pour les libertés fondamentales, particulièrement dans le contexte des actuelles préoccupations à propos du terrorisme ».

Parallèlement, la Commission propose d'être pleinement rattachée à l'Assemblée nationale, comme le sont notamment le Protecteur du citoyen et le Vérificateur général qui exigent une indépendance institutionnelle à l'égard du pouvoir exécutif. Dans la même perspective, elle considère qu'il serait approprié de consacrer formellement le statut unique de la Charte dans la législation québécoise en reconnaissant sa nature constitutionnelle. (tiré du site web de la CDPD)

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION.

Éduquer à la citoyenneté, Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, Gouvernement du Québec, 1998, 110 p.



DUVERGER, Emmanuelle.

Les Droits de l'homme, Toulouse, Les essentiels Milan, 2003, 63 p.

Pour comprendre rapidement les fondements et les enjeux des droits humains! Ce livre présente d'abord les grandes étapes de l'histoire de l'acquisition des droits humains fondamentaux : les premiers textes comme la Magna Carta de 1215, la Déclaration des droits de l'homme de 1789 en France, les lois abolissant l'esclavage (1848 en France et 1863 aux États-Unis), la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. En dépit de ces textes, il y a encore violation des droits humains, et le livre traite de la peine de mort, de la torture, des droits de l'enfant, des droits des femmes, de la liberté d'expression et de conscience. L'auteur présente aussi les principaux acteurs de la défense de ces droits comme par exemple les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

ÉLBAZ, Mikhaël, et HELLY, Denise, dir.

Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000, 260 p.

Dans ce livre, on questionne la notion de société-monde. Celle-ci est en train de prendre naissance à une époque historique marquée particulièrement par l'incertitude, l'accélération du temps et la restructuration de l'espace. C'est également une époque où on retrouve une multitude de remises en question, entre autres, la remise en question des assises sécuritaires et séculaires de l'État et de la culture.

Par conséquent, ce concept est également défini en termes de mondialisation, de multiculturalisme et de citoyenneté, trois idées qui forment, depuis les années 1970, une trilogie. En effet, la mondialisation des échanges, en tant que processus multidimensionnel, est un phénomène tentaculaire : elle a des conséquences imprévisibles et désastreuses pour les populations. Elle s'infiltré partout et elle rend plus évidentes les différenciations sociales et culturelles. Elle cherche à imposer, sur le plan culturel, la standardisation, l'homogénéisation et l'uniformisation culturelles; est-ce le triomphe de la culture globale ou du multiculturalisme?

Quant à la notion de citoyenneté, elle semble être en crise selon les auteurs. En effet, il se côtoie, dans la société-monde, des citoyennetés dualistes, des allégeances multiples, des politiques diverses de l'identité et de la différence, etc. Donc, la mondialisation questionne la définition même de la citoyenneté comme précepte égalitaire au sein d'une nation, comme catégorie rassembleuse d'individus de toutes histoires et de toutes cultures.

Pour terminer, la question que les auteurs posent est donc de savoir comment s'opèrent les articulations et les disjonctions entre ces trois notions.

FORTIER, François.

Citoyens sous surveillance, la face cachée d'Internet, Montréal, Écosociété, 2002, 128 p.

GAGNON, France, Marie McANDREW et Michel PAGÉ, dir.

Pluralisme, citoyenneté et éducation, Montréal/Paris, L'Harmattan, 1997, 348 p.

GÉLINAS, Jacques B.

La Globalisation du monde, Montréal, Écosociété, 2000, 340 p.

GOHIER, Christiane, et Michaël SCHLEIFER.

Question de l'identité, Montréal, Logiques, 1999, 551 p.

GUILLOCHON, Bernard.

La Mondialisation. Une seule planète, des projets divergents, France, Petite Encyclopédie Larousse, 2003, 127 p.

HELLY, Denise, Marc LAVALLÉE et Marie McANDREW. « Citoyenneté et redéfinition des politiques publiques de gestion de la diversité : la position des organismes non gouvernementaux québécois », *Recherches socio-graphiques*, vol. XLI, no 2, 2000, p. 271-298.

HILLY, Marie-Antoinette, et Marie-Louise LEFEBVRE. *Identité collective et altérité*, Paris, Espaces culturels, L'Harmattan, 1999, 389 p.

IGNATIEFF, Michael.

La Révolution des droits, Montréal, Boréal, 2001, 141 p.

JUTEAU, Danielle.

L'Ethnicité et ses frontières, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 1999, 222 p.

LAJOIE, Andrée.

Quand les minorités font la loi, Montréal, Presses universitaires de France, 2002, 217 p.

LAPLANTE, Laurent.

L'Utopie des droits universels. L'ONU à la lumière de Seattle, Montréal, Écosociété, 2000, 200 p.

LOSLIER, Sylvie, et Nicole POTHIER.

Droits et libertés... Un parcours de luttes et d'espoir, Montréal, Service interculturel collégial et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 1999, 109 p.

LOSLIER, Sylvie, et Nicole POTHIER.

Droits et libertés... A visage découvert au Québec et au Canada, Montréal, Chenelière/Mc-Graw-Hill, 2002, 176 p.

MARTIN, René Hervé.

La Fabrique du diable. La mondialisation racontée à ceux qui la subissent, Castelnau-le-Lez, Climats, 2003, 264 p.

MARZOUK, A., J. KABANO et Pauline CÔTÉ.

Éduquer à la citoyenneté à l'école, Montréal, Logiques, 2000, 124 p.

MERCIER, Benoît, et André DUHAMEL.

La Démocratie, ses fondements, son histoire et ses pratiques, Québec, Directeur général des élections du Québec, 2000, 166 p.

PALLARD, Henri, et Stamatios TZITZIS, dir.

La mondialisation et la question des droits fondamentaux, Québec, Les Presses de l'université Laval, Coll. Dikè, 2003, 204 p.

Dans cet ouvrage sont présentés différents aspects de l'intégration – à la lumière de la mondialisation – des droits fondamentaux aux cultures non occidentales. L'universalisation des droits de la personne est-elle un pur fruit des puissances d'utilité politique et économique ? Ou est-elle plutôt l'expression d'une valeur commune à l'humanité ? Dans quelle mesure les sociétés non occidentales peuvent-elles refuser, au nom de leur propre héritage culturel, la mondialisation et les droits fondamentaux ? Tel est l'enjeu de cet ouvrage.

(site web Les Presses de l'université Laval)

PARIZEAU, Marie-Hélène, et Soheil KASH, dir.

Pluralisme, modernité et monde arabe. Politique, droits de l'homme et bioéthique, Québec, Les Presses de l'université Laval / Bruylant, DATE 373 p.

PAYETTE, Dominique.

La Dérive sanglante du Rwanda, Montréal, Écosociété, 2004, 175 p.

Afin de comprendre la nature et les causes de la violence insensée qui a eu cours au Rwanda, la journaliste Dominique Payette s'est rendue sur place l'année suivante. Elle s'est aperçue que la réalité qu'elle avait sous les yeux ne correspondait pas à ce qu'elle s'imaginait trouver.

Contrairement à ce que l'on peut croire, la société rwandaise n'est pas à proprement parler composée de différents groupes ethniques. La population de ce pays partage la même langue, les mêmes traditions, la même religion. Pourtant, une supposée ethnicité rwandaise diviserait ce pays en trois groupes: Hutus, Tutsis et Twas. Il s'agit en réalité d'un modèle social construit de toutes pièces, hérité des fantasmes soi-disant scientifiques de la raciologie du XIX^e siècle.

Ce racisme primaire subsiste de nos jours, notamment par le manque d'actualité et de subtilité des définitions juridiques internationales du concept de génocide. En effet, celles-ci sont encore empêtrées dans ces notions archaïques qui cristallisent davantage le modèle ethnique rwandais.

(site web de Écosociété)

PETRELLA, Riccardo.

Désir d'humanité, Le droit de rêver, Montréal, Écosociété, 2004, 208 p.

PETRELLA, Riccardo.

Écueil de la mondialisation, Saint-Laurent, Fides, 1997, 48 p.

RAMONET, Ignacio.

« Globalisation, culture et démocratie », dans Mikhaël Elbaz et Denyse Helly, dir., *Mondialisation citoyenneté et multiculturalisme*, France/Québec, L'Harmattan et Les Presses de l'université Laval, coll. Prisme, 2000, p. 31-54.

RENAUD, Jean, Annick GERMAIN et Xavier LELOUP.

Racisme et discrimination. Permanence et résurgence d'un phénomène inavouable, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, 280 p.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL.

S'interroger sur les citoyennetés, Montréal, Service interculturel collégial, octobre 2002, 55 p.

SEYMOUR, Michel, dir.

Nationalité, citoyenneté et solidarité, Montréal, Liber, 1999, 505 p.

SOMMIER, Isabelle.

Les Nouveaux Mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation, Paris, Flammarion, 2001, 128 p.

SOSOE, Lukas K. dir.

Diversité humaine. Démocratie, multiculturalisme et citoyenneté, Québec, Les Presses de l'université Laval/ L'Harmattan, Coll. Dikè, 2002, 582 p.

Comment redéfinir aujourd'hui la citoyenneté moderne dans les sociétés qui se veulent pluralistes, démocratiques et laïques? Comment concilier la promesse des Modernes de traiter à égalité tout être humain avec la reconnaissance de la différence ou des particularités, sans faire éclater le principe du traitement égal? Jusqu'où le discours identitaire et celui de l'appartenance à une culture ou à un groupe quelconque peut-il se déployer au sein des démocraties modernes sans assigner aux individus des identités semblables à celles qui caractérisaient les sociétés traditionnelles et sans le risque d'un « re-enracinement » en des lieux et en des histoires dont ils voudraient, en tant qu'individus, s'arracher? À quelles conditions pouvons-nous rendre compatibles les droits universels de l'humanisme abstrait avec certaines revendications du droit à la différence culturelle, religieuse ou sexuelle et à la différence de l'âge, avec des références historiques politiques particulières, sans courir le risque d'un impérialisme culturel? Et quelles que soient nos convictions, quels que soient les récits de

nos origines, quelle lecture sommes-nous en droit de nous permettre des Déclarations régionales des droits de l'homme? (site web presses universitaires de Laval) STIGLITZ, Joseph Eugène.

La Grande Désillusion, Paris, Arthème Fayard, 2002.

STIGLITZ, Joseph Eugène.

Lorsque le capitalisme perd la tête, Paris, Fayard, 2003, 416 p.

TEEPLÉ, Gary.

La globalisation du monde et le déclin du réformisme social, Québec, Institut Québécois de la recherche sur la culture, Coll. Sociologie contemporaine, 2003, 348 p.

VON BARLOEWEN, Constantin.

Anthropologie de la mondialisation, Paris, Des Syrtes, 2003, 210 p.

CHOUINARD, Tommy.

« L'Entente de principe avec les Innus. Une année de contestation », *L'Annuaire du Québec 2004*, Fides, 2003, p. 768-773.

DUPUIS, Renée.

Quel Canada pour les Autochtones ? Montréal, Boréal, 2001, 174 p.

DUPUIS, Renée.

Tribus, Peuples et Nations. Les nouveaux enjeux des revendications autochtones au Canada, Montréal, Boréal, 1997, 170 p.

GRAMMOND, Sébastien.

Aménager la coexistence- Les peuples autochtones et le droit canadien, Bruxelles/Montréal, Bruylant /Yvon Blais, 2003, 439 p.

HAVARD Gilles, et Cécile VIDAL.

Histoire de l'Amérique française, Paris, Flammarion, 2003, 560 p.

LEPAGE, Pierre.

Mythes et réalités sur les peuples autochtones, Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2002, 88 p.

MATIVAT, Geneviève.

L'Amérindien dans la lorgnette des juges, Le Miroir déformant de la justice, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, coll. Signes des Amériques, 2003, 96 p.

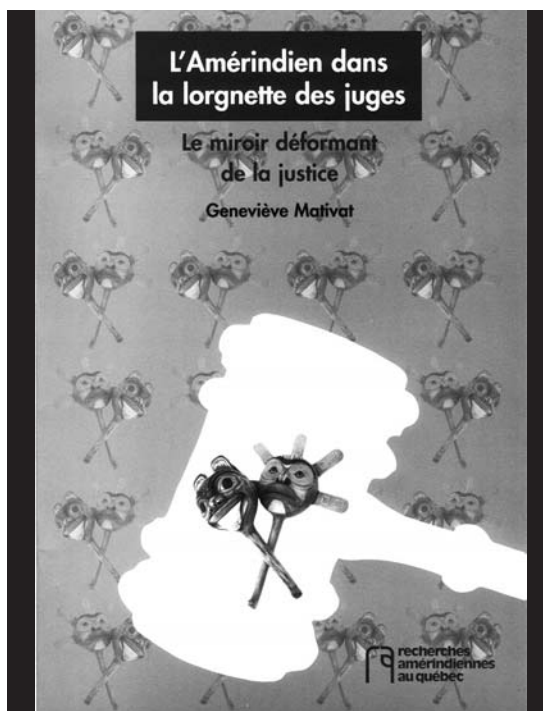
Documents sur les Autochtones

BOUDREAU, René.

Du mépris au respect mutuel. Clefs d'interprétation des enjeux autochtones au Québec et au Canada, Montréal, Écosociété, 2003, 224 p.

Les questions autochtones ne semblent intéresser le public, les médias et les politiciens qu'au moment des crises qui bouleversent le quotidien. Tous les préjugés sont alors à l'honneur : on dit des Autochtones qu'ils sont arriérés, paresseux, dépendants, gâtés, marginaux, profiteurs du système et qu'ils refusent de s'en sortir. Leurs communautés sont pour la plupart établies dans l'arrière-pays, dans les « régions-ressources », et la cause de leurs problèmes semble remonter à la nuit des temps. La population québécoise et canadienne n'a que faire de ces vieilles histoires et, surtout, d'un mode de vie, d'une culture, d'une vision du territoire et d'un discours différents et dérangeants : ne vit-on pas dans une société tournée vers l'avenir, fondée sur les droits individuels garantis par les grandes chartes des droits et libertés? La réalité n'est cependant pas si simple.

Une certaine démythification de ces questions est nécessaire, et c'est la tâche à laquelle s'est attelé René Boudreau, qui côtoie les Autochtones depuis de nombreuses années. Il articule son exposé à partir de sept clefs d'interprétation: l'histoire, la géographie, la Constitution, la jurisprudence, les politiques gouvernementales, la situation des milieux autochtones et la culture. (site web Écosociété)



MORIN, Michel.

L'Usurpation de la souveraineté autochtone, Montréal, Boréal, 1997, 334 p.

OTIS, Gyslain.

« Sur la voie d'un traité 'postcolonial' avec les Innus », dans *L'Annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 2003, p. 773-784.

RODON, Thierry.

En partenariat avec l'État. Les expériences de cogestion des autochtones du Canada, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2003, 315 p.

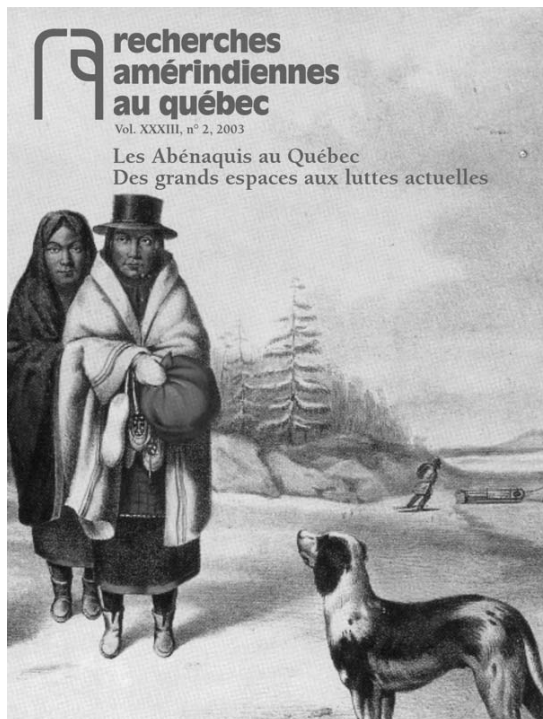
THIBAUT, Martin.

De la banquise au congélateur. Mondialisation et culture au Nunavik, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2003, 202 p.

VINCENT, Sylvie.

Le Récit de Uepishtikueiau – L'arrivée des Français à Québec selon la tradition orale innue, À compte d'auteur, 2003, 44 p.

- « Histoire récente des Amérindiens et des Inuits du Québec et du Labrador », 1900-1950, vol. XXXII, no 2, 2002.
- « Aux marges de l'œkoumène. La période paléo-indienne dans le Nord-Est », vol. XXXII, no 3, 2002.
- « Enfants du jaguar et du colibri. Les autochtones contemporains de Mésoamérique », vol. XXXI, no 1, 2001.
- « Le temps des alliances. La Grande Paix de Montréal de 1701 », vol. XXXI, no 2, 2001.
- « Mondialisation et stratégies politique autochtones », XXXI, no 1, 2001.



RECHERCHES AMÉRINDIENNES AU QUÉBEC, Revue
www.recherches-amerindiennes.qc.ca/

- « Les Abénaquis au Québec, Des Grands espaces aux luttes actuelles », vol. XXXIII, no 2, 2003.
- « La rencontre des cultures : Amérindiens, Français et Britanniques » vol. XXXII, no 1, 2002.



Filmographie

CORNELLIER, Robert.

La Colère des parias, Montréal, Macumba international, 2004, 51 minutes, coul., vidéo.



La série de documentaires « eXtremis » est née lors des célébrations de l'an 2000. Les trois réalisateurs de Macumba International, Robert Cornellier, Patricio Henriques, et Raymonde Provencher, ont voulu montrer que rien n'était gagné en ce début de 3^e millénaire, que beaucoup de situations d'abus « extrêmes » subsistaient partout dans le monde.

Le dernier documentaire des productions Macumba international, *La Colère des parias* porte sur l'esclavage moderne. Plus de dix-huit millions de personnes vivent en état de servitude. Trois reportages traitent chacun d'un aspect de l'esclavage moderne : la servitude pour dette en Inde, l'exploitation des travailleurs de la canne à sucre en République Dominicaine et celle des cueilleurs de fruits aux États-Unis.

LABELLE, Monique, et al.

D'ici et d'ailleurs, Québec, Télé-Québec, Pixcom 2003, 13 cassettes x 54 minutes, couleurs, documentaires.

Des histoires de vie, histoires de familles, des clins d'œil aux accents du monde qui se marient aux accents de chez nous. Des rencontres ici de familles d'ailleurs. Le mélange du monde présenté en 26 documentaires, 26 pays : plusieurs familles de partout racontent leur intégration à la société d'accueil. Le Portugal, l'Inde, le Liban, l'Égypte, la Chine, la Russie, l'Argentine et bien d'autres cultures, nous sont présentés par le biais de ces Québécois qui nous font entrer dans leur quotidien aux accents d'ici et d'ailleurs. Cette série de documentaires est regroupée en 13 cassettes d'une durée de 54 minutes chacune.

Pour plus d'information visitez le site :

<http://video.telequebec.tv>

SAÄL, Michka.

Zéro tolérance, Montréal, Office national du film, 2004, 76 minutes, couleur.

Dans ce film, la cinéaste Michka Saäl s'attaque au phénomène du « profilage racial » avec le souci de faire valoir une diversité de points de vue. Tous s'entendent à dire qu'il reste encore beaucoup à faire pour changer les mentalités dans l'organisation policière. Les uns préconisent l'embauche de personnes de diverses origines, peut-être mieux adaptées à travailler avec une population multiethnique. Les autres croient qu'il faut préparer les futurs policiers et policières à tenir compte des dimensions psychosociales de plus en plus complexes.

Quand une politique de tolérance zéro face au crime en cache une d'intolérance à l'égard des minorités, surtout des jeunes, c'est l'équilibre fragile entre l'ordre et les libertés individuelles qui se trouve ébranlé. À mi-chemin entre la caméra-réalité et le témoignage, *Zéro tolérance* est un film coup de poing qui tente d'éveiller les consciences et de bousculer les idées reçues. (site web de l'ONF)